



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

118^e séance plénière

Jeudi le 4 septembre 2008, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kerim (Ex-République yougoslave de Macédoine)

*En l'absence du Président, M. Soborun (Maurice),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 118 de l'ordre du jour (suite)

Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général (A/62/898)

Projet de résolution (A/62/L.48)

M. Grauls (Belgique): En adoptant par consensus, il y a deux ans, la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, la communauté internationale a franchi une étape décisive. Mais une étape encore plus importante est la mise en œuvre des engagements auxquels nous avons souscrits. C'est pour examiner ces progrès que nous sommes rassemblés aujourd'hui.

La présidence de l'Union européenne et le Coordonnateur de l'Union Européenne pour la lutte contre le terrorisme ont déjà amplement illustré dans leurs interventions – auxquelles ma délégation souscrit pleinement – la manière dont l'Union s'est engagée dans la mise en œuvre des quatre piliers de la Stratégie de notre Organisation. Je voudrais dès lors saisir cette occasion pour compléter brièvement ce tableau en y incluant quelques points relatifs à l'action de la Belgique.

L'engagement fort à l'égard du multilatéralisme constituant l'un des piliers de sa politique étrangère, la Belgique soutient pleinement les initiatives et actions développées dans le cadre du système des Nations Unies et contribue à mettre en œuvre la Stratégie de notre Organisation. La Belgique s'est notamment engagée à soutenir l'action de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans la mise en place du cadre antiterroriste de plusieurs pays d'Afrique. Ce projet est une contribution directe au renforcement de l'état de droit et des systèmes de justice pénale dans ces pays. Ceci constitue une composante essentielle d'une stratégie efficace et durable pour prévenir le terrorisme.

Le premier pilier de la Stratégie mondiale pose le plus grand défi, vu sa complexité. C'est pour cela que la Belgique, également dans le cadre de sa politique de coopération au développement, contribue activement à la lutte contre le terrorisme, notamment à travers le renforcement du cadre institutionnel et de gouvernance dans plusieurs pays africains.

Il ne fait aucun doute que les violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales peuvent créer un environnement propice aux activités terroristes. La protection de ces droits et libertés n'est pas seulement une obligation morale et juridique. Elle correspond également à nos intérêts et constitue un élément central de toute stratégie efficace et durable de lutte contre le terrorisme. La Belgique a ainsi soutenu diverses initiatives dans ce domaine et appuie

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



notamment les activités du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste. Mon pays continuera à examiner comment il peut contribuer à renforcer cette dimension par des actions concrètes.

Je voudrais, dans ce contexte, souligner l'importance de la participation active des mécanismes chargés de la défense des droits de l'homme dans les activités de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme afin de renforcer la cohérence, l'efficacité et la complémentarité des efforts des Nations Unies. La société civile, elle aussi, peut apporter dans ce domaine une expertise et une contribution substantielles. C'est pourquoi la Belgique a déjà financé les projets de plusieurs organisations non gouvernementales dans le domaine de la protection des droits de l'homme et de la lutte contre le terrorisme, notamment le Global Security and Rule of Law Programme de la Commission internationale de juristes et un projet développé par la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme.

Enfin, la Belgique salue le rapport du Secrétaire général et tient à remercier l'Équipe spéciale pour le travail accompli pour accroître la coordination et la cohérence de l'action de l'ONU. Elle espère que le projet de résolution que nous allons adopter contribuera à améliorer les conditions de son institutionnalisation et jettera ainsi les bases d'une plus grande interaction entre l'Équipe spéciale et l'Assemblée générale.

Je voudrais terminer mon intervention en remerciant le Président de l'Assemblée générale pour l'organisation de la présente séance, ainsi que l'Ambassadeur Rosenthal pour sa contribution au succès de cette session.

M. Le Luong Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Le terrorisme pose une menace grave à la paix et la sécurité internationales; c'est une atteinte aux principes de l'ordre public, des droits de l'homme et du règlement pacifique des conflits. Le terrorisme va à l'encontre des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, nos dirigeants ont condamné sans réserve et à l'unanimité le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs, les lieux et les buts. S'appuyant sur ce consensus historique de haut niveau, l'Assemblée générale a négocié et adopté avec succès la Stratégie

antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies en 2006.

Assortie de son plan d'action, la Stratégie marque un tournant décisif dans la lutte contre le terrorisme. Pour la première fois, tous les États Membres de l'ONU ont convenu d'adopter une approche stratégique commune pour combattre le terrorisme en prenant des mesures individuelles et collectives portant sur les quatre aspects les plus importants : examiner les conditions propices à la propagation du terrorisme, prévenir et combattre le terrorisme, étoffer les moyens dont disposent les États et renforcer le rôle joué en ce sens par le système des Nations Unies, et respecter les droits de l'homme et la primauté du droit en luttant contre le terrorisme. L'Assemblée générale a également décidé en 2006 de faire de la Stratégie un document vivant, en examinant deux ans plus tard les progrès réalisés dans l'application de la Stratégie et en envisageant de mettre à jour la Stratégie pour répondre aux changements intervenus.

Ma délégation est impressionnée par la détermination manifestée par les États Membres et le système des Nations Unies à mettre en œuvre la Stratégie mondiale ainsi que par les mesures qu'ils ont prises à cette fin. Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général consacré aux activités du système des Nations Unies pour appliquer la Stratégie, publié sous la cote A/62/898, et nous appuyons la demande tendant à ce que le Secrétaire général présente à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale un rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la Stratégie.

Le Viet Nam a toujours estimé que les mesures qui doivent être prises pour lutter contre le terrorisme doivent être complètes, équilibrées et conformes au droit international, et respecter notamment les principes de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Nous avons parallèlement souligné la nécessité de s'attaquer aux causes profondes du terrorisme et insisté sur le fait que le terrorisme ne peut pas et ne doit pas être associé à une religion, une nationalité, une civilisation ou un groupe ethnique quelconque.

Nous reconnaissons le rôle de premier plan de l'ONU et l'importance primordiale de la coopération et de la coordination internationales, régionales et sous-régionales dans l'application de la Stratégie mondiale. Nous appuyons la création de l'Équipe spéciale de la

lutte contre le terrorisme chargée d'assurer la coordination et la cohérence dans le travail des divers départements, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies qui fournissent une assistance aux États Membres dans leurs efforts contre le terrorisme. Nous espérons pouvoir continuer à travailler avec l'Équipe afin de l'aider à mieux exécuter ses mandats. En tant que membre du Conseil de sécurité, le Viet Nam continuera d'apporter son plein appui et une contribution constructive au travail des organes subsidiaires du Conseil chargés d'œuvrer dans la lutte contre le terrorisme.

Le Viet Nam poursuit résolument une politique étrangère de paix, de stabilité, de coopération et de développement. Nous appuyons constamment les efforts en vue du règlement pacifique des différends, défendant l'indépendance et la souveraineté nationale, assurant la promotion des programmes de développement, coopérant dans l'examen des questions mondiales, et établissant des relations politiques et économiques internationales sur un pied d'égalité dans l'intérêt de tous. En tant qu'ami et partenaire fiable de tous les luttant pour la paix, l'indépendance, la coopération et le développement, le Viet Nam et le peuple vietnamien ont fait des efforts pour exécuter la stratégie décennale de développement socioéconomique pour la période allant de 2001 à 2010. Cela permettra au Viet Nam de réaliser avant le délai fixé les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment dans le domaine de la réduction de la pauvreté. Nous sommes convaincus que ces politiques et ces réalisations vont permettre de parvenir à la stabilité politique, à l'égalité sociale et économique et à l'état de droit au Viet Nam, qui constituent des éléments importants d'une stratégie de prévention contre le terrorisme.

Face à l'émergence du terrorisme international moderne, le Viet Nam est déterminé à s'acquitter de ses obligations au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité aussi bien qu'au titre des traités multilatéraux et régionaux auxquels il est partie. Le Viet Nam est décidé à renforcer ses capacités et à développer des liens de coopération avec tous les pays dans la région et dans le monde pour lutter contre le terrorisme. Des efforts ont été faits pour renforcer les cadres juridiques et institutionnels contre le terrorisme et autres crimes liés au terrorisme. L'Assemblée nationale a inclus dans son programme législatif la révision du code pénal pour ce qui est de la définition et du châtement du terrorisme. En novembre 2007, le

Premier Ministre du Viet Nam a adopté une directive créant un mécanisme gouvernemental de coordination des politiques contre le terrorisme de tous les ministères et tous les pouvoirs. Ce mécanisme fait rapport directement au Premier ministre. Au sein du Ministère de la sécurité publique une agence a été établie pour coordonner les opérations antiterroristes sur le terrain, y compris la formation et le renforcement des capacités. Plusieurs programmes d'assistance technique ont été formulés ou exécutés bilatéralement ou par le biais de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), ou des organismes des Nations Unies tels que l'Office contre la drogue et le crime, le Comité contre le terrorisme et sa Direction exécutive, pour fournir aux services chargés du maintien de l'ordre du Viet Nam des bases de données mises à jour, les technologies et les expériences nécessaires pour faire face au terrorisme et à la criminalité transnationale organisée contemporains.

Nous avons fait cause commune avec les autres membres de l'ASEAN en 2007 pour adopter la Convention de l'Association contre le terrorisme, qui constitue un cadre juridique idoine de coopération de l'ASEAN dans la lutte contre le terrorisme. Nous travaillons avec les pays de l'ASEAN pour promouvoir le dialogue intercivilisations, la sensibilisation et la vigilance contre les organisations terroristes et leurs activités, et renforcer l'engagement des divers pays membres de fournir en temps voulu des informations et une assistance en matière criminelle, notamment une coopération juridique.

Nous sommes parvenus à un consensus en adoptant la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, ce qui constitue un progrès remarquable pour la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme. Nous estimons que c'est une responsabilité partagée des États Membres de l'ONU de garder cet accord vivant et de le mettre à jour conformément aux réalités existantes. Cela exige que le système des Nations Unies et les autres organisations internationales, régionales et sous-régionales, ainsi que les organisations non gouvernementales, redoublent d'efforts d'une manière coordonnée et intégrée pour appuyer les États Membres. Ma délégation estime que nous devons maintenir à l'ordre du jour de l'Assemblée générale une question qui permet aux parties prenantes de la Stratégie mondiale de débattre et de décider des mesures nécessaires pour renforcer la mise en œuvre de la Stratégie.

M^{me} Jahan (Bangladesh) (*parle en anglais*) : La délégation bangladaise se félicite de cette occasion de participer à la séance consacrée au premier examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous associons à la déclaration qui a été faite par le représentant du Pakistan au nom de l'Organisation de la Conférence islamique. Nous remercions le Secrétaire général pour son rapport (A/62/898) sur les activités menées par le système des Nations Unies pour appliquer la Stratégie. Nous nous devons aussi d'exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur Rosenthal, du Guatemala, qui a bien dirigé les négociations sur le projet de document final de la séance d'aujourd'hui.

La Stratégie antiterroriste mondiale est le résultat de négociations intenses et prolongées. En fait, ces négociations constituaient un premier succès dans notre stratégie de réponse globale et coordonnée aux menaces à la sécurité les plus visibles de notre époque. Cela nous fait prendre conscience de l'urgence qu'il y a à dresser le premier bilan de la situation et des efforts que nous devons faire encore au niveau mondial et national.

Le terrorisme n'est pas un phénomène nouveau. La question figure depuis des décennies à l'ordre du jour des Nations Unies. Ce qui est différent aujourd'hui, c'est que le terrorisme utilise de nouveaux moyens diaboliques pour tuer, mutiler et causer des destructions massives. Même si nous sommes conscients de l'urgence de mettre au point une réponse immédiate face au terrorisme, nous n'avons pas de stratégie efficace à moyen ou à long terme. Une réponse efficace doit inclure un désir sincère de s'attaquer aux causes profondes du phénomène. Elle doit, entre autres, aborder les conflits de longue date depuis longtemps, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, l'oppression politique, la marginalisation sociale et économique, et la persécution.

Afin d'appliquer avec succès le plan d'action du cadre stratégique, toutes ces questions doivent retenir l'attention soutenue de la communauté internationale. Une réponse déséquilibrée risque d'aboutir à des résultats incohérents. De même, une réponse sans réserve et sans discernement pourrait être contre-productive. De telles mesures peuvent faire oublier le fait que la lutte contre le terrorisme et l'instauration d'une culture de paix et de tolérance sont intimement liées.

Le terrorisme sévit partout. Le terrorisme ne fait pas de discrimination pour ce qui est de la race, de la religion, de la culture ou des convictions religieuses. Toute tentative de lier le terrorisme à un pays, une culture ou une religion est totalement inacceptable.

Aux Nations Unies, nous devons nous concentrer sur les priorités. Nous devons nous efforcer d'atteindre les objectifs convenus, étant donné que l'exclusion économique constitue un terrain fertile pour des éléments extrémistes. Il faut recentrer le débat sur le droit des victimes, le renforcement des capacités pour renforcer l'état de droit et la promotion de la bonne gouvernance.

Nous estimons que l'ONU a un rôle central de coordination à jouer, pour organiser l'action internationale de lutte contre le terrorisme sur la base des résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. De nombreux mécanismes ont été mis en place à l'ONU au cours de ces dernières années pour lutter contre le terrorisme. Ils comprennent plusieurs comités de sanctions créés en application des résolutions du Conseil de sécurité, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme. Ces entités ont été mises en place pour répondre à des besoins individuels et pour prendre des mesures spécifiques. Mettre en place une multiplicité d'entités dotées de mandats limités n'est pas nécessairement le meilleur moyen de répondre avec cohérence au phénomène du terrorisme. L'Équipe spéciale, par exemple, n'a de relation institutionnelle avec aucun organe intergouvernemental. Elle manque aussi cruellement de ressources. En conséquence, peu d'informations – voire aucune – arrivent jusqu'à l'Assemblée générale, ce qui empêche cette dernière d'être en mesure d'examiner les actions menées par l'Équipe spéciale.

Comme l'Équipe spéciale ne dispose pas d'un secrétariat, les États Membres ne peuvent pas recevoir l'assistance dont ils ont besoin pour mettre en œuvre la Stratégie mondiale. C'est pourquoi nous devons insister sur l'importance de l'institutionnalisation de l'Équipe spéciale. Nous nous félicitons également du projet de l'Assemblée générale de se concerter avec l'Équipe spéciale de façon à être informée, oralement et par écrit de ses travaux, comme cela est énoncé dans le projet de résolution A/62/L.48 dont nous sommes saisis.

La convention générale sur le terrorisme international, qui est à l'examen, devrait être parachevée en abordant la question du terrorisme d'État. Elle doit d'abord donner une définition juridique du terrorisme. Dans l'élaboration de cette convention, nous devons faire une distinction entre le terrorisme et le droit légitime des peuples sous occupation étrangère à l'autodétermination et à la lutte pour l'indépendance.

Au niveau national, je tiens à dire que le Bangladesh condamne catégoriquement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous sommes d'avis qu'aucun acte de terrorisme ne peut être excusé quels que soient les circonstances, les méthodes ou les objectifs. En même temps, nous croyons qu'il faut s'attaquer aux causes profondes du terrorisme. La lutte contre le terrorisme menée par la communauté internationale serait plus efficace si nous examinions les conditions des conflits prolongés et non résolus, de l'exclusion politique et de la marginalisation socioéconomique, et si nous promouvions une croissance économique soutenue.

Le Bangladesh joue un rôle de pionnier dans la promotion d'une culture de paix et de tolérance ethnique et religieuse. De nombreux programmes de développement – dont des programmes de microcrédit, d'autonomisation des femmes et d'enseignement extrascolaire – ont été mis en place pour remédier à la pauvreté et aux disparités socioéconomiques. Nous avons également pris des mesures d'encouragement visant à faire cesser l'utilisation à mauvais escient de la religion comme prétexte pour commettre des actes de terreur. À cet égard, les chefs religieux, dont les imams, ont joué un rôle décisif. Nous avons également encouragé un dialogue interconfessionnel et interculturel, et nos médias ont joué un rôle important pour sensibiliser le public à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme.

Au niveau régional, le Bangladesh, en tant que partie aux conventions régionales pertinentes, reste déterminé à lutter contre la criminalité et le terrorisme transfrontaliers. Le Bangladesh, en tant que État partie à l'ensemble des 13 conventions et protocoles des Nations Unies sur le terrorisme, a adopté un certain nombre de mesures législatives et administratives conformes aux quatre piliers du plan d'action de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies.

Nous avons œuvré avec des délégations de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme afin de porter les capacités de notre pays en matière de lutte contre le terrorisme au niveau international. Pour remédier au problème du financement du terrorisme, la loi sur la prévention du blanchiment d'argent de 2002 a été amendée pour devenir en 2007 l'ordonnance pour la prévention du blanchiment d'argent. Un service de renseignement financier a été créé au sein du Département de la lutte contre le blanchiment d'argent de la Banque centrale du Bangladesh. Nous nous employons actuellement à promulguer un texte législatif d'habilitation et à modifier les lois nationales pertinentes.

Un État ne saurait lutter à lui seul contre la menace du terrorisme. C'est pourquoi nous aimerions que notre lutte mondiale contre ce fléau adopte une approche globale. Nous avons le sentiment que la coopération technique et l'assistance financière internationale pour lutter contre le terrorisme ne sont toujours pas suffisantes pour permettre aux pays en développement de relever les défis auxquels ils sont confrontés, surtout les pays les moins avancés. C'est pourquoi nous demandons instamment que les ressources financières et techniques requises soient fournies en vue de la mise en œuvre effective de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies.

M. Maurer (Suisse) : Je tiens tout d'abord à remercier le Président de l'Assemblée générale de l'intérêt et de l'énergie qu'il a consacrés à la Stratégie antiterroriste mondiale au cours de l'année écoulée. Je voudrais aussi remercier l'Ambassadeur du Guatemala, M. Gert Rosenthal, de l'excellent travail qu'il a fourni, ainsi que le Secrétaire général pour son rapport (A/62/898) et l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme pour tout son travail. La Suisse continuera à coopérer étroitement avec elle, et à soutenir les efforts visant à une institutionnalisation accrue et à augmenter ses ressources, de sorte qu'elle puisse convenablement s'acquitter de sa mission.

Je souhaiterais attirer l'attention de l'Assemblée sur la note de position que la Suisse a mise en circulation avec le discours qui est distribué en salle.

La Stratégie constitue un cadre cohérent de réaction internationale contre le terrorisme. Elle nous rappelle que, pour être efficace, la lutte mondiale contre le terrorisme doit se concentrer sur les instruments non militaires et se baser sur les quatre

pilliers de la Stratégie. Mon gouvernement souhaite approfondir le dialogue avec l'Équipe spéciale et son groupe de travail sur la mise en œuvre intégrée de la Stratégie. Nous aimerions explorer les moyens dont disposent les États Membres pour améliorer la mise en œuvre intégrée en intensifiant leur collaboration avec le système des Nations unies et entre eux.

Au-delà des efforts entrepris par les autorités suisses à l'intérieur du pays, je présenterai quelques exemples de contributions suisses à la mise en œuvre intégrée de la Stratégie.

Cette année et l'année précédente, la Suisse a soutenu financièrement plusieurs activités du groupe de travail sur les moyens de lutter contre le financement du terrorisme, et a contribué à ses travaux par un détachement d'experts. Elle a en outre facilité l'organisation de réunions avec des représentants du secteur privé et les parties prenantes concernées de l'Équipe spéciale, dans le but de favoriser les partenariats public-privé de lutte contre le terrorisme. De plus, elle coopère étroitement avec les divers organes subsidiaires du Conseil de sécurité s'occupant de la lutte contre le terrorisme, et les assiste dans l'accomplissement de leurs missions.

Elle a aussi soutenu le projet de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur le renforcement du régime juridique de lutte contre le terrorisme. Dans ce contexte, j'ai le plaisir d'annoncer que la Suisse déposera le 15 octobre 2008 les instruments de ratification ou d'accession aux quatre conventions et protocoles universels les plus récents en la matière. Nous espérons ainsi figurer parmi les premiers pays à avoir ratifié l'ensemble des 16 conventions et protocoles de l'ONU contre le terrorisme.

Dans la Stratégie, l'Assemblée générale a voulu s'assurer du recours à des procédures équitables et transparentes pour l'inscription et la radiation de personnes et d'entités sur la Liste récapitulative du Comité 1267, ainsi que pour l'octroi de dérogations pour des raisons humanitaires. Dans ce but, la Suisse a proposé avec les Gouvernements du Danemark, de l'Allemagne, du Liechtenstein, des Pays-Bas et de la Suède que soit créé au sein du Conseil de sécurité un mécanisme efficace d'examen. Comme l'Assemblée le sait, la Cour de Justice des Communautés européennes a rendu hier un important jugement relatif au contrôle de légalité des actes communautaires mettant en œuvre des sanctions du Conseil de sécurité, et décidé

l'annulation des règlements communautaires violant les droits fondamentaux des recourants. Nous regrettons cette divergence entre les décisions du Conseil de sécurité et leur application en droit européen en ce qui concerne la protection des droits fondamentaux. Nous suivrons avec attention les conséquences de ce jugement en Europe et au-delà et poursuivrons notre engagement en vue de trouver une solution.

Je rappellerais une fois encore l'importance que revêt l'intensification des mesures de renforcement des capacités pour une mise en œuvre efficace de la Stratégie. La Suisse finance depuis 2003 des programmes d'aide à la sécurité et de renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme dans divers pays et régions. En Afghanistan, par exemple, nous avons financé un système de gestion informatique des salaires de la Police nationale afghane et un programme d'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes au sein de la Police nationale afghane.

En complément aux diverses activités de mise en œuvre de la Stratégie de l'ONU, la Suisse a lancé l'année dernière un processus international sur la coopération mondiale en matière de lutte antiterroriste, avec le Costa Rica, le Japon, la Slovaquie et la Turquie, et avec le concours du Centre international sur la coopération globale en matière de lutte antiterroriste. Dans le courant de cette année, des experts de gouvernements, d'organismes concernés de l'ONU et d'autres organisations multilatérales, ainsi que d'organisations non gouvernementales de diverses régions, ont examiné comment il serait possible de consolider les quatre piliers de la Stratégie, pour intensifier et équilibrer mieux encore sa mise en œuvre. Le document final présenté le 24 juillet 2008 par les coparrains à l'ensemble des États Membres de l'ONU passe en revue les principaux points des discussions qui ont eu lieu dans ce cadre; il contient 19 propositions de renforcement de la mise en œuvre de la stratégie. Il est disponible à l'extérieur de la salle, en anglais, français et espagnol. Je voudrais à présent mettre en évidence quatre questions qui ont régulièrement été abordées dans ce processus au cours de l'année passée.

Tout d'abord, il a constamment été rappelé à quel point il est important de mieux lier l'action de l'ONU avec les efforts nationaux. Il fut suggéré que les coordinateurs nationaux de la lutte antiterroriste et les agents de liaison des capitales se rencontrent régulièrement pour aborder des aspects concrets de la

Stratégie avec l'Équipe spéciale, pour évaluer le succès des efforts de mise en œuvre de la Stratégie, pour déterminer les axes d'action, et pour étudier comment l'ONU pourrait appuyer les efforts nationaux. Ces réunions pourraient être organisées par l'ONU ou par tel ou tel pays dans diverses régions, et devraient rassembler un large spectre de parties prenantes, notamment des membres de l'Équipe spéciale et des organismes régionaux et sous-régionaux. Le Gouvernement suisse est prêt à envisager un soutien à des activités spécifiques de l'Équipe spéciale ou des réunions d'échanges de vues entre le système des Nations Unies et les coordinateurs nationaux ou des agents de liaison.

Deuxièmement, il a été dit à plusieurs reprises qu'il conviendrait d'élargir la participation des États Membres à la définition de la politique antiterroriste des Nations Unies. Le document final comporte au paragraphe 2 un certain nombre de propositions dans ce sens, qui vont du renforcement des rencontres informelles organisées déjà par l'Équipe spéciale jusqu'à la création d'un nouvel organisme de lutte antiterroriste ou d'un groupe de travail à composition non limitée, en passant par l'insertion plus fréquente dans un cadre existant, comme la séance plénière de l'Assemblée générale.

Troisièmement, sachant que l'on arrive à la phase suivante de la mise en œuvre de la Stratégie, il est important de mobiliser à la fois les acteurs traditionnels et non traditionnels de la lutte contre le terrorisme, au sein de l'ONU et au niveau national.

Quatrièmement et enfin, la société civile et les organismes régionaux et sous-régionaux ont, dans la mise en œuvre de la Stratégie, un rôle essentiel qu'il faudra encore explorer et leur faire jouer pleinement.

En conclusion, il est largement reconnu que l'adoption de la Stratégie représente un véritable acquis politique, qu'il convient non seulement de préserver, mais aussi de développer à l'occasion de l'examen de septembre 2008 et au-delà. La Stratégie offre aux États Membres la possibilité de concevoir des approches mieux intégrées de la lutte nationale contre le terrorisme.

Quels défis nous attendent? Le document final du processus international que la Suisse et d'autres membres ont parrainé peut inspirer des actions immédiates et futures. Des discussions menées au sein du processus, se dégagent trois grands domaines qui méritent une étude approfondie. Premièrement, la

coopération entre entités possédant des statuts juridiques différents dans l'ensemble du système des Nations Unies; deuxièmement, l'architecture de gouvernance d'un système de ce type; et troisièmement, les rapports entre les États Membres et les secrétariats des diverses organisations. La Suisse, bien entendu, reste pleinement engagée afin de répondre au mieux à ces défis.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : D'emblée, le Liechtenstein voudrait réitérer sa ferme condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs, les lieux et les buts. Nous sommes fermement attachés à la coopération dans la lutte antiterroriste, et en particulier au rôle de chef de file de l'ONU en la matière.

Nous voudrions nous associer aux autres orateurs qui ont remercié l'Ambassadeur Rosenthal, du Guatemala, de l'excellent travail qu'il a réalisé pour faciliter les négociations sur le projet de résolution (A/62/L.48) sur la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Nous constatons avec satisfaction que le projet de résolution réaffirme la Stratégie et ses quatre piliers dans leur intégralité. Cela souligne le caractère historique et intégral de la Stratégie, qui continue d'orienter toutes les activités menées par l'ONU dans la lutte antiterroriste.

Bien que le débat qui a débouché sur un consensus sur ce projet de résolution ait surtout porté sur le rôle du Secrétariat de l'ONU, c'est aux États Membres qu'incombe la responsabilité principale de sa mise en œuvre. Le Liechtenstein continue, à l'échelon national, de prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter toutes les normes internationales en rapport avec la lutte contre le terrorisme pour faciliter la coopération internationale en la matière. Au début de cette année, le Liechtenstein a ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et deux de ses protocoles. Nous nous apprêtons à ratifier la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, et des réformes législatives sur la mise en œuvre des régimes internationaux de sanctions et la coopération internationale dans le domaine sont en cours de préparation.

Nous ne ménageons aucun effort pour que le centre financier que constitue le Liechtenstein ne soit pas indûment utilisé pour mener des activités illicites, telles que, notamment, le financement du terrorisme.

Le Gouvernement s'intéresse de manière active à l'évaluation faite récemment par le Fonds monétaire international et met en œuvre la troisième directive de l'Union européenne sur le blanchiment d'argent, tout comme les recommandations du Groupe d'action financière sur le financement du terrorisme. Le Liechtenstein appuie également plusieurs projets internationaux dans le domaine de la lutte antiterroriste et contribue de manière substantielle au Programme mondial de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime contre le terrorisme.

Il nous incombe en premier lieu à nous, les États Membres, de mettre en œuvre cette Stratégie, mais un large éventail d'acteurs des Nations Unies sont également concernés. Bon nombre de ces activités – notamment dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits, du développement et de la promotion des droits de l'homme – ne portent pas nécessairement l'étiquette de lutte antiterroriste, quoiqu'elles fassent partie intégrante de la Stratégie. Certaines sont au cœur de la coopération internationale en matière de lutte antiterroriste. Nous félicitons l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme du Secrétariat des efforts inestimables qu'elle a déployés pour harmoniser et coordonner ces activités. Nous sommes convaincus que l'Équipe spéciale continuera de collaborer avec les États Membres dans un esprit de transparence et de coopération. Nous saluons les efforts que l'Équipe spéciale déploie à cet égard.

L'Organisation des Nations Unies joue un rôle important dans presque tous les domaines de la coopération internationale contre le terrorisme, mais elle a une autorité toute particulière ainsi qu'une responsabilité pour ce qui est de veiller à ce que ces activités soient réalisées dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Les multiples manifestations du terrorisme qui frappe le monde depuis quelques années constituent un défi pour les États et les organisations internationales qui doivent réagir de manière appropriée et conformément à l'état de droit. Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui demande à toutes les entités des Nations Unies de continuer de faciliter la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste.

Le Liechtenstein continuera de contribuer à ces efforts et à ce dialogue, en particulier aux efforts faits par le Conseil de sécurité pour veiller à l'application de procédures claires et équitables pour l'inscription sur les listes de personnes et d'entités passibles de

sanctions. Comme mon collègue suisse l'a fait avant moi, je voudrais rappeler l'arrêt rendu hier par la Cour de justice européenne, qui est très important à cet égard. Ce sujet nécessite notre plus grande attention, et nous espérons que le Conseil de sécurité fera les ajustements nécessaires dans sa pratique actuelle pour préserver les principes fondamentaux d'une procédure régulière.

À cet égard, je voudrais rappeler aux délégations notre invitation à participer à un séminaire sur les sanctions ciblées et l'état de droit, qui sera organisé conjointement par l'American University Washington College of Law et le Gouvernement du Liechtenstein le 15 septembre 2008 à Washington, D.C.

Pour terminer, je voudrais me féliciter de l'initiative du Secrétaire général d'organiser un symposium international sur les victimes du terrorisme au Siège de l'ONU la semaine prochaine. Dans la lutte contre les attentats terroristes, le sort tragique des victimes est trop souvent relégué au second plan, et leurs droits ne sont pas pris en considération. Nous espérons que cette initiative sera un pas dans la bonne direction.

M. Wolff (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent de l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Pour la première fois, avec l'adoption unanime de la Stratégie à la soixantième session de l'Assemblée générale, tous les États Membres de l'ONU ont décidé d'une approche stratégique commune pour lutter contre le terrorisme. La Stratégie est une approche à cette fin, pragmatique et orientée vers l'action.

Aujourd'hui, le terrorisme mondial demeure l'un de nos plus grands défis collectifs. Il pèse sur la vie de tous les peuples et de toutes les nations de façon directe et indirecte. Aucune région géographique n'est à l'abri. Les récents attentats terroristes ciblant en particulier les bureaux des Nations Unies à Alger et des fonctionnaires des Nations Unies soulignent la nécessité que tous les États Membres œuvrent ensemble pour appuyer les efforts que l'Assemblée générale fait pour lutter contre le terrorisme.

Le succès de l'examen de la Stratégie témoigne de la résilience de notre volonté collective de lutter contre le terrorisme, et les États-Unis s'en félicitent. Ils demeurent fermement déterminés à appuyer les efforts faits par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité à cette fin. Nous apprécions à sa juste valeur le travail

dévoué qui a permis d'élaborer un document réfléchi et équilibré. Nous pensons que l'examen renforcera le programme général des Nations Unies en matière de lutte contre le terrorisme. Nous sommes particulièrement reconnaissants des efforts du facilitateur, l'Ambassadeur Gert Rosenthal, Représentant permanent du Guatemala. Il a réalisé un excellent travail en collaboration avec les États Membres pour obtenir un appui unanime en faveur du projet de résolution concernant l'examen.

Les États-Unis sont particulièrement favorables au rôle central des Nations Unies dans la lutte mondiale contre le terrorisme et veulent renforcer la capacité de l'Organisation et sa volonté de jouer un rôle constructif et efficace. Les États-Unis considèrent l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies et la création de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme comme des jalons importants dans les efforts internationaux visant à éliminer le terrorisme. Nous devons garantir la mise en œuvre pleine et efficace de la Stratégie.

Nous devons également continuer de coopérer avec les comités contre le terrorisme du Conseil de sécurité pour veiller à ce que nos obligations au titre de la Charte soient pleinement mises en œuvre et à ce que les États Membres qui ont la volonté, mais pas la capacité, de remplir leurs obligations reçoivent l'aide nécessaire pour le faire.

Nous saluons les efforts du Secrétariat pour mettre en place l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme, qui a mobilisé l'ONU et les organismes des Nations Unies pour identifier les mesures concrètes à prendre au titre de chacun des quatre piliers de la Stratégie. Nous appelons les États Membres qui sont en mesure de faire des contributions à répondre à l'appel de l'Équipe en ce sens.

À cette fin, les États-Unis ont fourni une contribution volontaire de près d'un demi-million de dollars pour appuyer les groupes de travail de l'Équipe spéciale. Par ailleurs, nous avons répondu en détail aux questions des groupes de travail concernant la radicalisation et l'extrémisme et le moyen d'éviter l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes. Nous appelons l'Équipe spéciale à continuer d'encourager les États Membres à fournir des informations et des données actualisées sur les activités des groupes de travail.

L'engagement des États-Unis en faveur de la Stratégie est structuré pour mettre en œuvre l'ensemble

des quatre piliers de la Stratégie. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de renforcer la capacité des États Membres de satisfaire aux normes internationales en matière de lutte contre le terrorisme. Les États-Unis ont financé de nombreuses initiatives de coopération et de renforcement des capacités pour aider les pays partenaires à lutter plus efficacement contre le terrorisme, dans l'objectif à long terme de réduire les conditions favorisant le terrorisme.

Rien qu'en 2007, nous avons organisé 266 activités de formation et consultations techniques, rassemblant plus de 4 500 participants originaires de 64 pays et insistant sur le maintien de l'ordre public respectant l'état de droit et les droits de l'homme. Nous avons fait d'énormes efforts pour renforcer les capacités de financement de la lutte contre le terrorisme aux niveaux régional et bilatéral dans 45 pays dans le cadre de notre programme de formation au financement de la lutte contre le terrorisme. Nous avons organisé des formations sur la sécurité aux frontières et favorisé le renforcement des capacités dans ce domaine dans 20 pays dans le cadre du programme d'interdiction des terroristes.

En outre, les États-Unis s'efforcent en priorité de promouvoir le développement économique, en aidant les États Membres à faire échec à la pauvreté, au chômage, à la faiblesse institutionnelle et à la corruption. Cela peut contribuer à réduire les possibilités de recrutement des terroristes. Au-delà de nos propres efforts bilatéraux, nous appuyons l'approche globale pour faire échec au terrorisme suivie dans la Stratégie et réaffirmée dans l'examen. Si nous, États Membres, voulons mener à bien notre lutte commune contre le terrorisme, nous devons collaborer avec nos réseaux croissants de partenaires d'une façon stratégique et coordonnée.

Bien que nous pensions que le Conseil de sécurité doit continuer de jouer un rôle de premier plan dans les efforts faits par l'ONU, beaucoup d'autres au sein du système des Nations Unies peuvent et doivent contribuer aux efforts plus larges de la lutte contre le terrorisme, qu'il s'agisse du renforcement des capacités, de l'éducation, du développement économique ou de contribuer à remédier aux conditions structurelles que les terroristes et les extrémistes exploitent.

L'efficacité des efforts faits par l'ONU pour gérer et réduire la menace terroriste dépendra largement de l'amélioration de la coordination entre les différentes

parties du programme des Nations Unies en matière de lutte contre le terrorisme et de la capacité de veiller à ce que tous les organes et organismes compétents des Nations Unies s'efforcent en priorité de faire des contributions pratiques à l'effort mondial. À cette fin, nous pensons que la Stratégie des Nations Unies doit continuer d'essayer en priorité d'identifier des moyens concrets grâce auxquels les différentes entités du système des Nations Unies pourront contribuer à la campagne mondiale de lutte contre le terrorisme et garantir le niveau nécessaire de coopération et de coordination pour optimiser les synergies et éviter le double emploi.

La Stratégie a uni les efforts des organes principaux de l'ONU. Chacun a un rôle important à jouer en coordination avec les autres, mais il faut maintenir un équilibre pour veiller à ce que le savoir-faire de ces organes soit utilisé le plus efficacement possible aux fins des activités de lutte contre le terrorisme des Nations Unies. Nous pensons qu'un objectif principal de la Stratégie est la cohérence à l'échelle du système, et l'Équipe spéciale doit continuer d'insister sur la coopération entre tous les bureaux des Nations Unies qui peuvent appuyer les efforts de lutte contre le terrorisme dans le cadre de leurs mandats. Cette approche confirme que divers programmes des Nations Unies peuvent dynamiser utilement les efforts de lutte contre le terrorisme. De notre point de vue, tous les programmes peuvent et doivent jouer un rôle vital et utile dans la lutte contre le terrorisme.

Les États-Unis remercient une fois encore le Secrétaire général et son équipe d'avoir œuvré pour faciliter l'achèvement du processus d'examen. Nous espérons entendre les points de vue d'autres participants et être informés de progrès importants enregistrés dans nos efforts collectifs.

M. Al-Allaf (Jordanie) (*parle en arabe*) : Nous sommes de nouveau réunis aujourd'hui, unis dans notre condamnation du terrorisme, ce fléau qui représente une agression contre l'humanité dans son ensemble et un problème mondial contre lequel nous devons tous nous mobiliser. À cet égard, l'Assemblée a adopté la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies par la résolution 60/288.

La Jordanie condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs et les objectifs. Elle pense que le terrorisme est un fléau international qu'il faut

détruire et éliminer en menant une action internationale concertée, puisque le terrorisme ne connaît aucune frontière et n'a ni patrie ni pays. Nous insistons donc sur le fait que nous condamnons toute tentative de lier le terrorisme à un groupe, une ethnie, une culture, une religion ou civilisation.

On n'éliminera pas le terrorisme en prenant uniquement des mesures de dissuasion sécuritaires et militaires, mais plutôt en s'attaquant aux causes politiques, économiques, culturelles et sociales sous-jacentes. Nous voudrions souligner ici qu'il est nécessaire de respecter la primauté du droit et les droits de l'homme dans le cadre de la lutte internationale et nationale contre le terrorisme.

M^{me} Waffa-Ogoo (Gambie), Vice-Présidente, assume la présidence.

La Jordanie attache beaucoup d'importance à la séance d'aujourd'hui, consacrée à l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, et se félicite des efforts réalisés par S. E. le Représentant permanent du Guatemala pour parvenir à un projet de résolution (A/62/L.48) sur la Stratégie.

La Jordanie a pris un certain nombre de mesures à tous les niveaux pour lutter contre le terrorisme. Sur le plan législatif, notre code pénal a donné une définition du terrorisme. En 2001, le Gouvernement a adopté une loi amendant le code pénal jordanien, en vertu duquel des sanctions sévères sont désormais imposées à tout acte considéré comme terroriste sur le plan juridique. La loi contient des dispositions qui pénalisent, sanctionnent et interdisent les groupes illégaux qui se livrent à des actes criminels et terroristes. Les personnes qui aident et appuient ces groupes subissent le même sort. En matière de contrôles frontaliers, la loi jordanienne n° 3061998 sur les douanes a doté le personnel des douanes des capacités et de la compétence d'un juge d'instruction enquêtant sur des questions de contrebande, qu'il s'agisse de personnes ou de matières interdites, outre l'imposition d'un contrôle strict et renforcé de toutes les frontières et de tous les points de contrôle.

Le Gouvernement jordanien a adopté de nombreuses mesures pour faire face aux attaques cyber-terroristes. Au niveau de l'exécutif, après l'adoption de la résolution 1373 (2001) relative à la lutte antiterroriste, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures, en donnant notamment des instructions à toutes les banques de vérifier les comptes

de leurs clients et de geler tout avoir que le Gouvernement leur demanderait de geler, ainsi que des directives particulières concernant le blanchiment d'argent. Des cartes d'identité et des passeports ont été délivrés conformément aux critères internationaux pour prévenir la falsification de ces documents importants.

La Jordanie coopère également avec INTERPOL et de nombreux pays amis dans la lutte contre le terrorisme par le biais d'accords bilatéraux et la coopération en matière de sécurité. Les organes chargés de la sécurité contrôlent l'achat et la vente de substances dangereuses et de matières premières afin de prévenir leur utilisation à des fins terroristes. Nous avons également adhéré à un certain nombre de conventions antiterroristes internationales, et nous envisageons actuellement d'adhérer à d'autres conventions et accords antiterroristes internationaux.

M. Gwozdecky (Canada) : La lutte contre le terrorisme est une priorité pour le Canada aux niveaux national et international. La protection et la sécurité de ses citoyens est le rôle le plus fondamental et l'obligation la plus importante d'un gouvernement. Le terrorisme est une menace directe pour notre mode de vie et nos valeurs fondamentales : la démocratie, le respect des droits de la personne, la primauté du droit et le règlement pacifique des conflits.

La menace que pose le terrorisme transcende les frontières nationales, ce qui veut dire qu'aucun État ne peut entreprendre ce combat seul. L'Organisation des Nations Unies, étant l'unique organisation internationale ayant un mandat complètement mondial, et ayant elle-même été la cible de terroristes, se doit de lutter contre le terrorisme, tout en continuant de faire la promotion de la primauté du droit et du respect des droits de la personne.

L'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies a marqué une étape importante en réaffirmant l'engagement de l'ONU à combattre le terrorisme. De plus, l'adoption de la Stratégie a démontré que l'Assemblée générale pouvait agir de façon décisive pour confronter des défis internationaux contemporains.

(l'orateur poursuit en anglais)

L'examen biennuel de la Stratégie nous offre la possibilité de renouveler notre attachement conjoint à la Stratégie et de renforcer sa mise en œuvre à l'échelle mondiale. Si la Stratégie est l'illustration de nos préoccupations et de notre détermination collectives, la

responsabilité de sa mise en œuvre appartient avant tout aux États Membres.

Depuis 2006, le Canada a déployé des efforts importants pour mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies aux niveaux national et international. Le Canada a ratifié 12 des 13 conventions et protocoles des Nations Unies relatifs au terrorisme, il a signé la treizième et œuvre à sa ratification—la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Nous avons beaucoup investi dans les domaines de l'application des lois, du renseignement de sécurité, des transports et de la sécurité des frontières. Le Parlement canadien a activement débattu et adopté des lois essentielles en vue de renforcer son cadre juridique national de lutte contre le terrorisme.

Conformément à notre ferme conviction que le respect des droits de l'homme et la primauté du droit doivent être au cœur des efforts internationaux et nationaux de lutte contre le terrorisme, le Canada a toujours cherché à établir un équilibre entre les droits de l'homme et la sécurité nationale dans tous ses efforts de lutte contre le terrorisme. La société civile a un rôle important à jouer à cet égard, et le Canada a adopté un certain nombre de mesures à l'échelle nationale pour faire participer la société civile à un dialogue sur les questions relatives à la lutte antiterroriste.

Au niveau international, nous continuons de collaborer avec un grand nombre de partenaires bilatéraux sur toutes sortes de questions liées à la lutte contre le terrorisme et d'œuvrer au sein d'instances multilatérales et régionales, telles que l'Organisation des États américains, l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Union africaine, pour renforcer leur capacité de lutter contre le terrorisme dans le cadre de leurs mandats respectifs.

Soulignant le rôle primordial des États Membres, le plan d'action de la Stratégie met l'accent sur la nécessité d'un renforcement efficace des capacités pour accroître les capacités de l'État aux fins de la prévention et de la lutte contre le terrorisme. Depuis 2006, le Programme canadien de renforcement des capacités antiterroristes a beaucoup investi dans un certain nombre de projets pour renforcer les capacités des pays partenaires en matière de lutte contre le

terrorisme. Les contributions du Canada à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont renforcé les efforts déployés par l'Organisation en vue d'encourager la ratification et la mise en œuvre des instruments universels contre le terrorisme. Le Canada travaille étroitement avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme pour mieux canaliser son aide en matière de renforcement de capacités partout dans le monde. Nous sommes encouragés par la nouvelle vision stratégique et par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, qui confirme son rôle prééminent à New York.

Outre les efforts nationaux, les entités du système des Nations Unies doivent également continuer à renforcer leurs efforts pour appliquer la Stratégie. L'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme a un rôle particulier à jouer à cet égard. Le Canada appuie le rôle de l'Équipe en matière de coordination des contributions des entités du système à la mise en œuvre de la Stratégie. Nous demandons au Secrétaire général d'allouer des fonds à cette initiative conformément aux dispositions pertinentes de la Stratégie, comme indiqué dans la résolution 60/288. Nous nous félicitons du travail important qui a été fait par l'Équipe spéciale à ce jour et de la manière dynamique avec laquelle les représentants de plusieurs entités des Nations Unies ont abordé leur tâche. Cela dit, il faut maintenant plus d'interaction entre l'Équipe spéciale et les divers groupes de travail d'une part et les États Membres d'autre part. Nous nous réjouissons à la perspective de contribuer à renforcer cette interaction avec l'Équipe au cours des prochains mois.

Le Canada appuie le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui. Nous sommes reconnaissants à l'Ambassadeur Rosenthal et à son équipe d'avoir accepté la tâche difficile de conduire les négociations et d'avoir mené le processus de manière aussi efficace. Nous sommes heureux de constater que la Stratégie a recueilli beaucoup d'appui pendant les négociations et d'entendre que beaucoup souhaitent que son application soit poursuivie.

Pour terminer, je voudrais rappeler que le Canada est disposé à jouer son rôle dans la mise en œuvre de la Stratégie au cours des deux prochaines années et au-delà. Nous renforcerons notre cadre national pour lutter contre le terrorisme; nous maintiendrons nos efforts au niveau régional en étant constamment en contact avec des organisations régionales; et nous allons renforcer nos efforts multilatéraux grâce à une meilleure collaboration avec la Direction exécutive du Comité

contre le terrorisme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et l'Équipe spéciale. Nous sommes convaincus qu'il y aura beaucoup plus de progrès à signaler dans deux ans.

M. Carmon (Israël) (*parle en anglais*): Je voudrais, tout d'abord, féliciter le Président de l'Assemblée d'avoir organisé la présente séance sur une question qui est très chère au cœur de tout citoyen israélien. Nous avons été honorés par la présence aujourd'hui du Secrétaire général et du Président de l'Assemblée générale, qui a attiré sur la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies toute l'attention qu'elle mérite. Nous souhaitons également féliciter le Représentant permanent du Guatemala pour les efforts inlassables qu'il a fournis en vue de parvenir à un consensus sur le projet de résolution important que nous allons adopter plus tard.

Afin de faire un meilleur usage de notre temps, je me limiterai à certaines remarques. Pour le texte complet, j'invite les représentants à se reporter au site Web de la Mission.

Je voudrais souligner l'importance qu'Israël attache à la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU, en tant qu'instrument complet et intégré qui met l'accent sur les différents aspects de la lutte contre le terrorisme. En fait, étant donné que le terrorisme est un phénomène universel qui menace la paix et la sécurité internationales, seul un effort conjoint de tous les États Membres, des organisations internationales et régionales et d'autres acteurs compétents, peut efficacement éliminer ce danger. Les quatre piliers de la Stratégie représentent cette approche de lutte contre le terrorisme sur plusieurs fronts, et ils devraient être mis en œuvre de manière globale afin de réaliser nos objectifs communs.

L'État d'Israël a été éprouvé par le terrorisme depuis ses débuts. Les Israéliens et les intérêts israéliens ont été la cible d'attentats terroristes à l'étranger, le long de nos frontières au nord et au sud, et au cœur même du pays. Cette histoire unique au monde et malheureuse a fait que notre pays est à l'avant-garde de la lutte contre le terrorisme. Pendant plusieurs décennies, Israël a développé les outils législatifs et opérationnels nécessaires pour appuyer ses activités antiterroristes. Étant donné que la tâche la plus importante aujourd'hui pour les États Membres est d'appliquer pleinement la Stratégie, je souhaiterais partager avec l'Assemblée l'expérience que mon pays a acquise dans le cadre de ces efforts.

L'État d'Israël est résolu à s'acquitter pleinement de l'obligation qui lui incombe de prendre les mesures nécessaires pour prévenir et combattre le terrorisme. À cet égard, Israël s'emploie actuellement à rédiger une nouvelle loi antiterroriste complète et est engagé dans un processus pour faire en sorte que toutes les lois nationales soient conformes aux instruments internationaux relatifs au terrorisme. Ces instruments et les lois nationales d'Israël constituent ensemble des bases solides pour les activités antiterroristes du Gouvernement.

La Stratégie souligne comme il se doit la nécessité de promouvoir la coopération sur les plans bilatéral, régional et international. Israël est un pays donateur, et une partie de notre coopération internationale consiste à partager nos connaissances et nos compétences pour renforcer la capacité des États dans d'autres nations. Israël approuve également l'importance que la Stratégie accorde à la coopération régionale, et entretient des relations de coopération constantes tant avec les organisations régionales et multilatérales qu'avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Union européenne dans le domaine de la lutte antiterroriste. Le Gouvernement entretient des relations de coopération avec l'Organisation des États américains.

Au niveau international, Israël est en train d'examiner les possibilités de coopération avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme.

La coopération ne se limite pas seulement aux mécanismes publics. L'Institut international israélien de lutte contre le terrorisme, un groupe de réflexion théorique, coopère avec de nombreux partenaires partout dans le monde. On peut citer comme exemple de projet de cet Institut, le prochain séminaire destiné aux fonctionnaires de la Corne de l'Afrique. D'autres exemples de ces initiatives privées dans le domaine de la lutte contre le terrorisme sont mentionnés dans notre déclaration écrite.

Le terrorisme est une menace changeante. De même, la réaction de la communauté internationale doit être souple, et doit pouvoir s'adapter rapidement et efficacement à toute nouvelle forme que prendra cette menace. Sur le plan technique, Israël profite des innovations réalisées en matière de contrôle d'identité et est en train de remplacer les cartes d'identité nationales et les documents de voyage par de nouvelles cartes biométriques, qui seront très difficiles à imiter.

Cependant, les progrès technologiques ne fourniront pas tous les progrès nécessaires; la volonté politique de s'attaquer à l'incitation par des programmes d'éducation de sensibilisation qui encouragent le respect de toutes les religions est également nécessaire. En adoptant la Stratégie, les États Membres se sont engagés à promouvoir une culture de paix et de respect de toutes les religions. Les États et d'autres acteurs compétents doivent œuvrer en vue de mettre fin à la radicalisation délibérée, notamment des jeunes.

Un tel projet a été lancé en Israël par notre nouveau Représentant permanent, l'Ambassadrice Gabriela Shalev, quand elle dirigeait une institution universitaire. Ce projet unique en son genre, qui a démarré l'année dernière, rassemble des dirigeants des grandes religions du pays – juifs, musulmans, druses et chrétiens – dans un programme qui mène à l'obtention d'un diplôme de droit. Des réunions hebdomadaires qui se tiennent à l'Academic Ono College permettent un dialogue interculturel et interconfessionnel. Étant donné que les étudiants sont très érudits en culture religieuse, ils ramènent chez eux leurs nouvelles connaissances et leur nouvelle compréhension des autres religions, connaissances qu'ils partagent avec leurs communautés respectives.

Israël reconnaît que la promotion et la protection des droits de l'homme sont un élément essentiel de la Stratégie. C'est une question de principe : en dépit de la menace terroriste constante contre les civils israéliens, des considérations de sécurité internes ne peuvent justifier d'imposer des restrictions sans limites aux droits de l'homme. À cet égard, il faut souligner que tous les aspects des activités antiterroristes en Israël sont soumises aux règles de l'état de droit et à l'examen judiciaire. Cette approche de principe est manifeste dans les nombreuses décisions de la Cour suprême du pays ces dernières années face aux différentes mesures prises pour lutter contre le terrorisme.

Enfin, il ne faut pas oublier les victimes du terrorisme. La Stratégie mondiale prévoit des programmes nationaux d'aide aux victimes, ainsi qu'une campagne internationale de condamnation du terrorisme. Israël a mis en place un système global placé sous l'autorité du Service de sécurité sociale, qui est chargé de compenser les victimes du terrorisme et leur famille et de leur fournir un soutien social, médical et psychologique. Si le rôle du Gouvernement est important, les organisations non gouvernementales

et la société civile sont également actives dans ce domaine et complètent les fonctions de l'État.

Pour terminer, tous les États savent bien que le terrorisme ne connaît pas de frontières. Nous devons établir un réseau mondial de coopération afin de contrer effectivement cette menace. L'État d'Israël appelle donc toutes les nations du monde à prendre part à cette lutte et à en examiner tous les éléments avec le même zèle. Israël est prêt à s'associer à toutes les nations dans cet effort.

M^{me} Grace (Australie) (*parle en anglais*) : L'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies en 2006 a été une réalisation importante de l'Assemblée générale. Les États Membres se sont unis pour agir face à l'une des menaces les plus pressantes auxquelles la communauté internationale est confrontée aujourd'hui. L'Australie se réjouit que l'Assemblée générale ait réaffirmé l'importance de la Stratégie, et nous restons déterminés à mettre entièrement en œuvre le plan d'action de ladite Stratégie.

L'Australie considère qu'une action multilatérale entreprise par le biais du système des Nations Unies est un élément essentiel de notre stratégie internationale de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Dans ce contexte, nous nous félicitons des initiatives prises par l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme pour veiller à la coordination et à la cohésion, au sein de l'ONU, de l'ensemble de la lutte contre le terrorisme.

L'Australie appuie également avec force les efforts déployés par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme pour renforcer les capacités de lutte contre le terrorisme en faisant appel aux donateurs et en mettant en parallèle leurs capacités et les besoins prioritaires des pays bénéficiaires.

Nous notons également avec satisfaction le travail accompli par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre des conventions et des protocoles internationaux de lutte contre le terrorisme.

Outre les actions menées dans le cadre du système des Nations Unies, il ne faut pas oublier que c'est à nous, les États Membres, qu'incombe la responsabilité principale de la mise en œuvre de la Stratégie. Depuis 2001, l'Australie a pris toute une série de mesures importantes visant à protéger ses

ressortissants et ses intérêts. L'Australie s'est entièrement acquittée de ses obligations concernant le gel des avoirs terroristes conformément aux résolutions 1267 (1999) et 1373 (2001) du Conseil de sécurité, ainsi qu'aux résolutions y relatives adoptées par la suite. Nous avons également ratifié 13 des 16 instruments internationaux de lutte contre le terrorisme d'application universelle et nous évaluons actuellement les changements législatifs nécessaires à la mise en œuvre des instruments restants.

La nature changeante et persistante de la menace terroriste exige une stratégie internationale à long terme basée sur la fourniture continue d'une aide à la lutte contre le terrorisme. À ce jour, les priorités de l'Australie en la matière ont été l'Asie du Sud-Est, où les Australiens et les intérêts australiens ont été l'objet d'attaques directes, ainsi que le Pacifique, où les gouvernements sont susceptibles de demander de l'aide à leurs partenaires régionaux pour répondre à leurs obligations internationales en matière de lutte contre le terrorisme. Nous cherchons à élargir notre coopération en la matière à l'Asie du Sud.

Notre approche régionale face à la menace terroriste est axée sur un programme continu consistant à établir une coopération qui profite à tous par le biais du renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme. Il existe aujourd'hui entre l'Australie et ses partenaires régionaux une convergence de vue croissante dans la façon dont nous comprenons cette menace et la façon dont nous la controns. Nous sommes d'avis que les efforts déployés par la région de l'Asie du Sud-Est pourraient offrir aux autres États Membres des leçons utiles pour la mise en œuvre de la Stratégie au niveau régional. Nous nous efforcerons de faire fond sur ces réalisations dans l'ensemble de notre région.

Je voudrais brièvement évoquer l'une de ces initiatives. Établi en étroite collaboration avec l'Indonésie, le Jakarta Centre for Law Enforcement Cooperation est reconnu comme un modèle pour la lutte contre le terrorisme et la coopération internationale s'agissant de faire respecter la loi. Le Centre s'est acquis en Asie du Sud-Est la réputation d'une institution qui assure une formation très efficace et très pratique, qui encourage la coopération et l'établissement de réseaux entre les responsables d'organismes régionaux. À ce jour, le Centre a formé plus de 3 000 policiers et juristes.

Un autre sujet important de préoccupation pour nous tous est le danger que posent l'acquisition par des terroristes d'armes chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires et leur utilisation dans un attentat. Pour réduire le risque que ces matières ne tombent entre les mains de terroristes, il faut mettre en place des mesures concrètes et des mesures législatives solides. C'est pourquoi l'Australie a aidé un certain nombre de pays de la région à élaborer les lois et les règlements nécessaires à la mise en œuvre des conventions des Nations Unies sur la protection des matières nucléaires et à l'amélioration de la sécurité des matières radiologiques, nucléaires et biologiques.

Les terroristes prospèrent dans un climat d'ignorance et d'idées fausses, ce qui leur permet plus aisément de semer la discorde et de diviser les communautés. La Stratégie reconnaît l'importance de cette dimension idéologique dans la lutte contre le terrorisme et encourage les initiatives et programmes de nature à promouvoir le dialogue, la tolérance et la compréhension entre les civilisations, les cultures et les religions.

L'Australie se félicite de l'initiative du Secrétaire général concernant l'Alliance des civilisations qui renforce les activités interconfessionnelles menées actuellement dans notre région. Au niveau national, nous avons mis en œuvre un plan d'action visant à renforcer la cohésion sociale, l'harmonie et la sécurité. L'Australie collabore avec les gouvernements de la région, les organisations non gouvernementales et les associations communautaires pour contrer la propagande extrémiste et renforcer les valeurs communes de tolérance, non-violence, respect de la dignité humaine, diversité et pluralisme.

L'Australie parraine de concert avec la Nouvelle-Zélande, les Philippines et l'Indonésie un dialogue régional interconfessionnel. Ces réunions rassemblent des représentants des diverses religions de notre région en vue de promouvoir des relations harmonieuses entre les communautés. L'Australie appuie énergiquement ce processus et a proposé d'organiser le prochain dialogue.

Le respect des droits de l'homme et de l'état de droit est la quatrième et dernière pierre angulaire de la Stratégie. Nous ne pouvons pas contrer effectivement la menace du terrorisme en usant des mêmes méthodes que les terroristes. Les mesures prises pour lutter contre le terrorisme doivent respecter et reconnaître l'état de droit. Dans ce contexte, l'Australie reconnaît

le rôle vital de conseil que l'ONU peut jouer auprès des États Membres sur les moyens de lutter contre le terrorisme conformes aux obligations que leur oppose le droit international, en particulier pour ce qui est du droit international relatif aux droits de l'homme et aux réfugiés et du droit international humanitaire.

À l'avenir, l'Australie prévoit de renforcer sa coopération avec les organismes des Nations Unies sur toutes ces questions et de partager autant que possible son expérience afin que la communauté mondiale adopte une approche commune pour éliminer le fléau du terrorisme de la scène mondiale.

M^{me} Nuñez Mordocho (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine remercie le Secrétaire général pour la présentation de son rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Elle tient également à saluer les efforts déployés par le Représentant permanent du Guatemala, l'Ambassadeur Gert Rosenthal, qui a facilité les consultations informelles sur le projet de résolution portant sur l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies.

La délégation cubaine tient à réaffirmer l'importance de ladite Stratégie, adoptée par l'Assemblée générale, qui est l'organe principal et le plus démocratique du système des Nations Unies. Ce document doit devenir l'instrument central de notre lutte mondiale contre le fléau du terrorisme qui a coûté la vie à tant d'innocents au cours de l'histoire.

Pour le Gouvernement et le peuple cubains, la lutte contre le terrorisme est un thème qui revêt un intérêt et une importance suprêmes. Comme cela a été amplement démontré, pendant plus de 45 ans les Cubains ont été victimes de nombreux actes de terrorisme, conçus sous l'effet de la haine et des désirs irrationnels d'une puissance internationale qui a inlassablement tenté de mettre fin au système économique, politique et social que nous avons choisi dans l'exercice de notre droit à la libre détermination et à l'indépendance. Les pertes en vies humaines et les pertes économiques causées à notre peuple par la politique de terrorisme d'État et les sabotages commis contre mon peuple par cette puissance ont été énormes.

Cuba réaffirme son ferme engagement dans la lutte contre le terrorisme et dans la défense du multilatéralisme. Elle confirme son profond rejet de tous les actes, méthodes et pratiques de terrorisme sous toutes leurs formes et manifestations, quels qu'en

soient les auteurs et quelles qu'en soient les victimes, quel que soit le lieu où ils surviennent et quelles qu'en soient les motivations, y compris ceux auxquels les États participent.

Consciente de la haute responsabilité que nous avons tous dans la lutte contre le terrorisme et engagée dans des efforts multilatéraux pour mettre un terme à ce fléau, la délégation cubaine a participé au processus de consultation mené en vue d'élaborer le projet de résolution (A/62/L.48) sur l'examen de la stratégie.

S'agissant de l'examen de la Stratégie, la délégation cubaine considère qu'il existe plusieurs problèmes qui pourront être réglés à l'avenir. Les Groupes de travail créés par l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme devraient se doter de mécanismes précis et fonctionnels. Par ailleurs, il faudrait améliorer les interactions entre l'Équipe spéciale et les États Membres, tout comme le mécanisme spécifique qui sera utilisé à cette fin. La délégation cubaine se félicite de l'institutionnalisation de l'Équipe spéciale, comme reflété dans le projet de résolution qui sera adopté par l'Assemblée générale.

Cuba rejette totalement l'utilisation de la lutte contre le terrorisme comme prétexte servant à justifier l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, l'agression ou les atteintes à la souveraineté nationale des États. Le terrorisme est un phénomène qui doit être combattu par la communauté internationale dans son ensemble, dans un esprit d'étroite collaboration et dans le respect de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Enfin, je tiens à réaffirmer la ferme et inébranlable volonté du Gouvernement et du peuple cubains de coopérer aux efforts multilatéraux visant à mettre fin, une fois pour toutes, aux actes, méthodes et pratiques terroristes sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations.

M. Oyarzún (Espagne) (*parle en espagnol*) : Au nom de ma délégation, je voudrais m'associer à ceux qui se sont félicités de l'organisation de cette séance visant à examiner la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies et son plan d'action. Je voudrais par ailleurs saluer l'activité de l'Ambassadeur Rosenthal qui a facilité son élaboration, ainsi que le travail réalisé tout au long de ce processus par le Directeur de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme du Secrétariat, M. Orr, et par toute son équipe. Ma délégation voudrait également souscrire entièrement au contenu de la

déclaration lue par le Représentant permanent de la France au nom de l'Union européenne.

Il y a deux ans, l'Assemblée générale a fait un pas en avant de portée historique lorsqu'elle a adopté par consensus la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, dans l'élaboration de laquelle l'Espagne a joué un rôle actif. Il incombe désormais à tous d'encourager sa mise en œuvre aux niveaux national, régional et mondial. L'Espagne est fermement attachée à la lutte contre tous les types de terrorisme, quelles qu'en soient les motivations, et elle est convaincue que l'action multilatérale constitue le seul moyen de faire face à la menace mondiale du terrorisme et doit être légitimée par le respect absolu des obligations contractées en vertu du droit international.

Dans ce contexte, ma délégation voudrait brièvement exposer les principales lignes d'action suivies par l'Espagne pour développer les quatre piliers qui composent la Stratégie; certaines ont déjà été présentées dans cette enceinte en décembre passé par la Première Vice-Présidente du Gouvernement espagnol, M^{me} María Teresa Fernández de la Vega, lors de la séance officielle tenue par l'Assemblée générale sur le même sujet qu'aujourd'hui.

En premier lieu, l'Espagne considère qu'il est indispensable de prendre des mesures visant à éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme, ainsi que la première partie du plan d'action de la Stratégie le met en relief. À cet égard, il convient de souligner l'engagement de l'Espagne en faveur de la prévention des conflits et du maintien et de la consolidation de la paix, ainsi que le rôle qu'elle a joué en coparrainant l'initiative Alliance des civilisations, plate-forme qui encourage le dialogue entre civilisations, religions et cultures face à toute forme de radicalisation.

De la même manière, il convient de souligner les efforts déployés par l'Espagne pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, qui ont conduit, au cours de ces quatre dernières années, à une augmentation considérable de l'aide publique au développement, passée d'un peu plus de 0,2 % à 0,5 % de notre produit intérieur brut. Cette aide est principalement destinée au renforcement des institutions et au développement de l'état de droit, et prend la forme de nombreux projets d'assistance technique, en particulier en Amérique latine, dans la région méditerranéenne et en Afrique.

Dans ce domaine, nous ne pouvons que souligner l'engagement de l'Espagne aux côtés des victimes du terrorisme, ainsi que l'appui politique et financier fourni en faveur d'initiatives lancées dans ce domaine au sein de l'ONU, et en des instances comme l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Organisation des États américains notamment. L'Espagne a par ailleurs lancé des initiatives dans plusieurs régions pour diffuser un message de solidarité avec les victimes, défendre leur dignité et délégitimer le terrorisme.

La tenue du premier symposium international sur l'appui aux victimes du terrorisme, qui se tiendra le 9 septembre prochain au siège de l'Organisation des Nations Unies, revêt pour l'Espagne une importance capitale. Nous espérons qu'il permettra un dialogue fertile entre les gouvernements, les associations de victimes et la société civile, un échange de bonnes pratiques entre États, et qu'il créera un climat propice à l'adoption de mécanismes pratiques de solidarité au sein de la communauté internationale, comme la création à venir d'un fonds d'assistance aux victimes, que nous avons toujours appuyée.

En ce qui concerne les mesures visant à prévenir et à combattre le terrorisme, je voudrais faire observer avec satisfaction que l'Espagne a ratifié les 16 conventions et protocoles des Nations Unies qui constituent le cadre juridique des mesures antiterroristes. En outre, l'Espagne a été l'un des plus fervents partisans du développement de la coopération judiciaire dans l'Union européenne par le biais d'Eurojust; elle fournit une importante contribution à l'OSCE et à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et à négocié de nombreux accords bilatéraux d'entraide judiciaire et d'extradition.

Par ailleurs, l'Espagne travaille à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. L'Espagne est membre du groupe d'action spéciale des pays de l'OCDE et observateur auprès d'autres groupes régionaux actifs dans le domaine de la lutte contre le financement du terrorisme. Elle prend également part à de nombreuses initiatives à l'échelon international dans des domaines aussi divers que la sécurité des documents ou la lutte contre le trafic de drogues et la contrebande de matières nucléaires, chimiques, biologiques, radiologiques et d'autres matières susceptibles de causer la mort afin qu'elles ne tombent pas entre les mains de terroristes.

S'agissant des mesures destinées à accroître la capacité des États de prévenir et de lutter contre le terrorisme et à renforcer le rôle du système des Nations Unies dans ce domaine, l'Espagne est le premier contributeur à l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme et accorde son appui financier au programme d'assistance technique élaboré par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Dans un autre domaine, l'Espagne a également participé à des initiatives destinées à analyser et à diffuser la Stratégie dans diverses régions, comme la sixième Réunion Asie-Europe, qui a eu lieu en avril dernier à Madrid, et finance de nombreux programmes d'assistance technique d'organismes et d'institutions régionaux et sectoriels, comme le Comité interaméricain contre le terrorisme, le Centre africain pour l'étude et la recherche sur le terrorisme, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, le Groupe d'action contre le terrorisme du Groupe des Huit, l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques notamment.

Enfin, pour aborder la question des mesures visant à assurer le respect des droits de l'homme et l'état de droit, principes considérés comme les fondements de la lutte contre le terrorisme, l'Espagne a pris diverses initiatives en matière de législation, notamment la ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, qui est entré en vigueur. De même, l'Espagne appuie pleinement le travail réalisé par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ainsi que par le Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme. L'Espagne est fermement convaincue que le respect des droits de l'homme et de l'état de droit doit constituer le fondement et la limite de toute action de l'État dans la lutte contre le terrorisme.

L'Espagne est tout à fait favorable au multilatéralisme actif en matière de lutte contre le terrorisme et considère que l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies constitue un précieux instrument face à la menace mondiale du terrorisme. L'Espagne continuera

d'œuvrer en faveur de la consolidation et du développement du cadre législatif international dans ce domaine, qui doit conduire à une future convention générale sur le terrorisme international.

Dans d'autres contextes territoriaux, l'Espagne contribuera à la mise au point de la Stratégie européenne de lutte contre le terrorisme et de son plan d'action et encouragera des initiatives à la prochaine présidence espagnole de Conseil de l'Europe, comme elle l'a déjà fait lors de la présidence de l'OSCE en 2007, dans le but d'améliorer les mécanismes de coopération avec des organisations régionales d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie. Ce même objectif sera poursuivi au niveau bilatéral avec tous les pays engagés dans la lutte contre le terrorisme.

Faire échec à la barbarie terroriste, dans le strict respect du droit international, constitue un défi pour la communauté internationale. Pour parvenir à cet objectif, il faudra compter sur le ferme engagement et la collaboration de tous les acteurs, et l'application de la Stratégie peut être le chemin à suivre à cette fin. Nous ne pouvons pas laisser passer cette possibilité.

M. Al-Barout (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée remercier le Président de l'Assemblée d'avoir organisé cette importante séance et exprimer ma gratitude au Secrétaire général et au facilitateur spécial, le représentant du Guatemala, pour les efforts qu'ils déploient pour renforcer le rôle vital de notre Organisation en matière de lutte contre le terrorisme. Je voudrais également exprimer mon appui aux déclarations faites par les représentants du Koweït au nom du Groupe arabe et du Pakistan au nom de l'Organisation de la Conférence islamique.

En dépit des efforts considérables de l'ONU au cours des quatre dernières décennies, tant au niveau des résolutions adoptées par l'Assemblée que des mesures prises par le Conseil de sécurité contre le terrorisme, celui-ci demeure une très grave menace. Il continue d'avoir des effets dévastateurs sur ses cibles directes, la sécurité, la stabilité, les intérêts des États et les plans de développement. C'est pourquoi nous devons essayer, aujourd'hui plus que jamais, de renforcer nos efforts régionaux, internationaux et multilatéraux pour supprimer les obstacles qui nous empêchent d'éliminer ce dangereux phénomène.

Les Émirats arabes unis se félicitent de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies et l'appuient en tant qu'approche stratégique internationale commune, qui est le cadre

idéal pour la lutte contre le terrorisme. Malgré tout, nous pensons que la Stratégie se heurte à des difficultés, parce qu'il n'y a pas eu d'analyse objective approfondie des causes fondamentales et des conditions qui mènent au terrorisme. Il n'y a pas non plus de définition juridique internationale uniforme du terrorisme pour faire la distinction entre le droit légitime des peuples de lutter contre l'agression et l'occupation, et le terrorisme proprement dit. Nous devons élaborer des instruments internationaux qui nous demanderaient d'examiner objectivement et efficacement, de façon équilibrée et transparente, le phénomène du terrorisme et dégager un consensus international sur une définition du terrorisme.

Bien que nous nous félicitons de l'issue de la Conférence sur le dialogue interprofessionnel, qui s'est tenue à Madrid à la mi-juillet sous les auspices de notre pays frère, le Royaume d'Arabie saoudite, et du Roi d'Espagne, je voudrais souligner la responsabilité principale des États de mettre en œuvre la Stratégie en adoptant des mesures politiques et juridiques visant à prévenir et à lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes. Nous appelons les États à prendre les mesures suivantes.

Premièrement, ils doivent mettre en œuvre pleinement et de façon non sélective les dispositions de la Stratégie afin de déterminer les points faibles et les lacunes qui entravent sa mise en œuvre et de créer des stratégies pour l'adapter aux nouvelles réalités.

Deuxièmement, ils doivent adopter des mesures institutionnelles leur permettant de travailler avec le groupe de travail de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme et de garantir la transparence et l'équilibre dans le processus d'examen. Bien que nous concentrons notre attention sur la nécessité de promouvoir et de mobiliser les ressources nécessaires pour l'Équipe spéciale, nous devons également renforcer le rôle déterminant de l'ONU dans la poursuite des objectifs de la Stratégie. À cette fin, nous nous félicitons des efforts faits par le Secrétaire général pour institutionnaliser l'Équipe au sein du Secrétariat.

Troisièmement, ils doivent mettre en œuvre des programmes d'assistance technique et de formation, en particulier pour les pays en développement, sans discrimination, de manière à pouvoir renforcer leurs capacités nationales de lutte contre le terrorisme.

Quatrièmement, afin d'éviter de renforcer la xénophobie et le terrorisme, ils doivent réaffirmer que

le terrorisme ne doit être associé à une religion, une nationalité, une civilisation ou une origine ethnique donnée, car cela porte atteinte, met en péril ou incite à porter atteinte aux religions.

Cinquièmement, ils doivent créer un centre international de lutte contre le terrorisme sous les auspices de l'ONU.

Sixièmement, ils doivent souligner la nécessité de respecter la primauté du droit et les droits de l'homme dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, dans l'esprit des principes découlant de la Stratégie.

Septièmement, l'ONU, ses organes principaux et les différentes parties influentes et concernées doivent assumer pleinement leurs responsabilités aux fins du règlement des conflits politiques, régionaux et internationaux, assurant ainsi la crédibilité et l'objectivité, afin de maximiser l'action pacifique et préventive internationale pour empêcher la propagation du terrorisme et la création de conditions qui lui sont propices.

Convaincus que le terrorisme constitue actuellement l'un des plus grands problèmes transnationaux du XXI^e siècle, les Émirats arabes unis renouvellent leur attachement à l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies et des résolutions, notamment les résolutions 1373 (2001) et 1267 (1999) du Conseil de sécurité. Ces documents reflètent la politique de la communauté internationale, qui met au point les mesures globales adoptées pour lutter contre ce phénomène sous tous ses aspects, en élaborant notamment certains textes législatifs criminalisant les actes et activités illicites se rapportant au terrorisme comme la loi nationale de 2006 contre la cybercriminalité et la loi de 2004 relative à la lutte contre tous les types de délits liés au terrorisme, qui régit le gel des avoirs des suspects.

En outre, les Émirats arabes unis continuent de renforcer ses structures nationales concernées par la lutte contre le terrorisme et sa législation criminalisant le trafic des stupéfiants et des armes légères, l'emploi de mercenaires et l'utilisation illégitime de ressources naturelles. Par ailleurs, un certain nombre de programmes éducatifs et d'information ont été adoptés pour sensibiliser le public au phénomène du terrorisme.

Toutefois, convaincus que la lutte contre le terrorisme ne sera pas efficace si elle est menée seulement par un État, les Émirats arabes unis ont

veillé à renforcer la coopération avec les États frères et amis ainsi qu'avec les organisations régionales et internationales, notamment INTERPOL, afin de traquer les criminels et échanger des informations concernant la criminalité transnationale et les éléments terroristes. Ils coopèrent également avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et les comités compétents du Conseil de sécurité œuvrant dans ce cadre, et ont adhéré à un certain nombre de conventions, d'initiatives et de traités bilatéraux, régionaux et internationaux. Ils ont ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses Protocoles, le traité contre le terrorisme de l'Organisation de la Conférence islamique de 2007, la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et d'autres conventions.

Pour terminer, les Émirats arabes unis se félicitent, certes, des efforts déployés par le Secrétaire général pour tenir un symposium international sur l'appui aux victimes du terrorisme, mais ils tiennent à dire qu'il ne faut pas politiser ses objectifs ou confondre ce type de réunion avec notre examen biennal de la Stratégie antiterroriste. Les Émirats arabes unis espèrent que ce débat débouchera sur des conclusions positives et concrètes sur la réalisation des objectifs de la Stratégie et des aspirations de nos peuples en matière de sécurité, de stabilité et de développement.

M^{me} Picco (Monaco) : La Principauté de Monaco partage le sentiment exprimé par le Secrétaire général dans son rapport : « le terrorisme est une agression contre l'humanité et une tactique odieuse employée par des lâches » (A/62/898). Il ne peut en aucun cas être justifié.

Il y a maintenant deux ans, nous avons adopté des mesures concrètes pour lutter contre le terrorisme en approuvant la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Le renforcement des capacités doit continuer à être la pierre angulaire des efforts déployés au niveau mondial pour lutter contre le terrorisme. Il demeure essentiel de favoriser les échanges d'informations et de constituer des réseaux visant à promouvoir la coopération entre les États et la mise en commun des pratiques optimales, ainsi que de sensibiliser le public à la menace du terrorisme.

Monaco a toujours été très vigilante dans la lutte contre le terrorisme sous tous ses aspects. La Principauté est partie à l'ensemble des instruments

universels en vigueur. Le dispositif législatif et réglementaire a été mis à jour; et Monaco participe activement à l'échange d'informations relatives notamment à la lutte contre le terrorisme et son financement.

En 2006, le Gouvernement princier a promulgué une loi relative au terrorisme qui définit les nouvelles infractions liés au terrorisme et renforce la répression pour les infractions déjà existantes lorsqu'elles ont été commises dans des circonstances menant à des actes terroristes. Ledit texte introduit une définition relativement large de la notion de complicité, en incriminant l'aide et l'assistance apportées à l'auteur d'un acte terroriste par la fourniture de logement ou de tout autre moyen de subsistance ou d'assistance. De surcroît, le Gouvernement monégasque a récemment renforcé la loi du 7 juillet 1993 relative à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Par ailleurs, les autorités monégasques se félicitent de l'assistance technique sur les questions juridiques et les questions de renforcement des capacités connexes fournie par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans le cadre de son projet mondial de renforcement du régime juridique contre le terrorisme.

À ce titre, Monaco a accueilli en juillet 2008 une conférence consacrée à la lutte contre le terrorisme dans le système des Nations Unies. Cette conférence a plus particulièrement examiné les étapes de l'instauration d'un système juridique universel et les moyens utilisés pour le mettre en œuvre au niveau national, et cela en vue de renforcer la coopération internationale. À cette occasion, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a mis l'accent sur la prévention du terrorisme à travers la lutte mondiale contre des infractions autonomes telles que le financement, le complot et l'incitation à une entreprise terroriste. La prévention s'inscrit pleinement dans le cadre des recommandations de la Stratégie mondiale préconisant un traitement global de cette menace.

Je ne saurais terminer mon intervention sans remercier l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme pour la réalisation du travail effectué et saluer les efforts déployés par l'Ambassadeur Rosenthal et ses collaborateurs pour le projet de résolution que nous adopterons à l'issue de notre débat (A/62/L.48). Nous regrettons cependant que ce texte ne

prenne pas en considération la situation des victimes du terrorisme à travers le monde.

M. Staur (Danemark) (*parle en anglais*): La présidence française a déjà clairement résumé la position de l'Union européenne. Le Danemark voudrait s'associer pleinement à cette déclaration et réaffirmer certains points généraux en se fondant sur son expérience.

La décision qui a été prise en 2006 par l'Assemblée générale était, à nos yeux, une décision historique. Pour la première fois, elle a mis au point une stratégie commune et globale de lutte contre le terrorisme qui a rallié tous les États membres. La Stratégie est un instrument de consensus sur un sujet où le consensus a été particulièrement difficile à atteindre. Ce fut une réussite vraiment remarquable – un processus qu'il ne convient pas seulement de rappeler, mais de louer véritablement, deux années après. Comme c'est souvent le cas, il est maintenant difficile de transposer des paroles sages en une action efficace, une action qui fasse une différence sur le terrain et aide à éliminer le terrorisme. À cet égard, l'accent porte dans ce rapport, à très juste titre, sur la mise en œuvre.

On s'accorde aujourd'hui sur le fait qu'il faut prendre en compte un large éventail de problèmes et de causes pour lutter contre le terrorisme, dont la marginalisation socioéconomique, les insuffisances en matière de bonne gouvernance ou d'état de droit, les violations des droits de l'homme, et les restrictions imposées aux libertés fondamentales. Prenant en compte tous ces éléments, la Stratégie offre aux pays un cadre général à long terme nécessaire non seulement pour déjouer les attaques terroristes et y répondre, mais aussi pour traiter les conditions socioéconomiques qui favorisent la propagation du terrorisme et la radicalisation violente des populations locales. L'étude de ces conditions doit être une composante intrinsèque et essentielle de la stratégie de lutte contre le terrorisme.

Comme il a été mentionné à juste titre dans le rapport du Secrétaire général (A/62/898), la Stratégie est précieuse en ce qu'elle souligne le lien entre les programmes de développement traditionnels et la lutte contre le terrorisme. Si la coopération internationale pour aider les pays en développement à renforcer leur capacité de résistance au terrorisme entend être efficace, nous devons surmonter une hésitation fréquente à

conjuguer des programmes de développement et de sécurité.

Inclure un renforcement des capacités en matière de contre-terrorisme dans les programmes de développement constitue une tâche délicate, mais néanmoins nécessaire. Notre expérience nationale en qualité d'important pays donateur montre que cela est possible. La relation entre les deux domaines est particulièrement évidente en matière de bonne gouvernance, où les programmes de développement et de sécurité convergent. Non seulement l'absence de bonne gouvernance entravera le développement, mais elle peut finir par créer des conditions favorables à la propagation du terrorisme. Des organisations clés comme le PNUD et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime doivent par conséquent poursuivre leurs efforts en vue de faciliter le dialogue sur le couple développement-sécurité aux niveaux national et international.

En préparant son rapport, le Danemark a fait établir une étude qui explore ces liens, intitulée « Étude visant à identifier les bonnes pratiques d'aide au développement qui appuient le renforcement de capacités antiterroristes dans les pays en développement ». Des exemplaires de cette étude sont disponibles à l'extérieur de la salle. Ses conclusions, présentées lors d'un séminaire tenu à New York en juillet, comportent des recommandations à l'intention des pays, des donateurs et du système des Nations Unies, qui, nous l'espérons, pourront orienter le travail qui nous attend pour mettre en œuvre la Stratégie.

L'étude comporte plusieurs conclusions qui compteront dans la mise en œuvre; laissez-moi en citer quelques-unes.

Premièrement, la prise en mains par le pays du processus est indispensable si nous voulons lutter efficacement contre le terrorisme. Si les résolutions internationales préconisant la lutte contre le terrorisme ne sont pas perçues par les pays eux-mêmes comme fondées et ne sont pas insérées dans leurs politiques nationales, il y a peu de chance que la coopération internationale soit efficace, qu'elle ait un impact et soit durable. Des efforts doivent donc être entrepris en vue de promouvoir des plans de développement national ou des stratégies de réduction de la pauvreté qui prennent en compte les liens entre développement et sécurité.

Le deuxième point concerne la nécessité de renforcer la cohérence des politiques au niveau

national afin d'améliorer l'efficacité de nos efforts et d'éviter les doubles emplois à tous les niveaux.

En vue de cette étude, nous avons, avec le Centre de coopération en matière de terrorisme, procédé à une analyse de l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies en Afrique orientale. Cela reflète l'engagement à long terme du Danemark dans la région. L'étude des expériences en Afrique orientale a montré que des lacunes importantes et des vulnérabilités continuent d'exister. Presque chacune des parties du système des Nations Unies représentées dans l'Équipe de travail a donc un rôle important à jouer dans ces régions en développement, où la mise en œuvre de la Stratégie laisse à désirer.

Une présence de l'ONU plus solide et visible est nécessaire, ainsi qu'une meilleure coordination de tous les acteurs concernés. La division du travail et la coopération avec les organisations régionales pertinentes devraient être réglées. La société civile doit être impliquée de manière plus efficace et plus cohérente si l'on veut que les efforts de lutte contre le terrorisme soient couronnés de succès. Compte tenu de ces éléments, je reprends les conclusions de l'étude sur l'Afrique orientale : il faut faire l'accord sur des directives claires concernant les tâches spécifiques que peuvent réaliser les organes régionaux et sous-régionaux, ainsi que la société civile, avec une division du travail précise entre les parties intéressées, et en fixant des priorités et des échéances.

Si l'objectif de contrer le terrorisme est commun au niveau mondial, des questions quant aux moyens utilisés se sont posées. Dans l'opinion publique mondiale, on note une perception et une préoccupation que, dans certains cas, les efforts visant à renforcer l'application de la loi et d'autres capacités de lutte antiterroriste liées à la sécurité ont conduit à des violations des droits de l'homme et à l'oppression de la société civile. Les décisions de la Cour de Justice européenne rendues cette semaine nous ont rappelé une fois de plus la nécessité de veiller à ce que les instruments de lutte contre le terrorisme, dont les sanctions ciblées, soient pleinement conformes aux normes relatives aux droits de l'homme et reflètent les garanties d'une procédure régulière. Dans le cas contraire, nous saperons la légitimité à notre combat, et donc son efficacité. La lutte contre le terrorisme et la protection des droits de l'homme ne constituent en aucun cas des objectifs incompatibles. La notion qu'il faut ici faire un compromis est fautive; il s'agit plutôt

ici de deux objectifs qui se complètent et se renforcent mutuellement.

Le rapport du Secrétaire général pour cette séance indique clairement que bien des choses ont changé en matière d'application de la Stratégie depuis son adoption. La responsabilité première de la mise en œuvre de la Stratégie incombe sans aucun doute aux États Membres. Le système des Nations Unies doit cependant continuer à jouer son rôle. Vingt-quatre entités, pour la plupart des organismes des Nations Unies, font partie de l'Équipe spéciale et de ses groupes de travail. En notant le travail important qui a été fait, nous devons en toute honnêteté reconnaître que, pour l'instant, les efforts ont surtout porté sur la compréhension et l'exacte mesure des difficultés. À un moindre degré, cela ne s'est pas encore traduit par des mesures concrètes sur le terrain.

Nous nous félicitons, comme tout le monde, de l'institutionnalisation de l'Équipe spéciale, telle qu'elle est prévue dans le projet de résolution qui sera adopté à cette occasion (A/62/L.48). Il faut que les ressources soient suffisantes pour faire face aux tâches qui nous attendent. Les arrangements actuels ne suffisent pas à long terme.

Alors que des progrès ont été réalisés dans cette lutte commune contre le terrorisme et dans l'application de la Stratégie, il reste encore beaucoup de difficultés, y compris la pleine protection des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme et la promotion d'une coopération antiterroriste internationale efficace. Si nous sommes sérieux dans notre engagement à lutter contre le terrorisme, il faut accomplir des progrès avant le prochain examen, dans deux ans.

M. Jurica (Croatie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie le Président de l'Assemblée générale qui a convoqué cette séance pour examiner les progrès réalisés depuis l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies et du Plan d'action adoptés par l'Assemblée générale il y a deux ans. J'exprime aussi ma reconnaissance au facilitateur, l'Ambassadeur Rosenthal, qui a dirigé le processus de négociations sur l'issue de cette séance. Le projet de résolution (A/62/L.48) a été accepté par toutes les délégations et nous croyons qu'il représente une base solide pour l'application future de la Stratégie.

Mon pays, la Croatie, s'est associé à la déclaration faite aujourd'hui par la présidence

française de l'Union européenne et appuie pleinement les principaux messages qui y figuraient. Cependant, je voudrais présenter un bref compte rendu sur l'application de la Stratégie par la Croatie aux niveaux national, régional et international.

Tout d'abord, je tiens à réaffirmer l'importance que nous attachons à la Stratégie comme à l'un des documents essentiels dans la lutte mondiale contre le terrorisme. Il est important que tous les pays et autres importantes parties intéressées soient unis et montrent qu'ils sont fermement attachés à la pleine mise en œuvre de la Stratégie, tout en tenant compte de l'équilibre délicat de ses quatre piliers.

La Stratégie décrit les diverses mesures au titre du premier pilier. À cet égard, la Croatie participe à un certain nombre d'activités régionales en vue de prévenir ou d'éliminer les circonstances qui se prêtent à la diffusion du terrorisme.

La Croatie a joué un rôle actif dans la promotion d'un dialogue interculturel et interreligieux en coopération étroite avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et d'autres organisations régionales. La Croatie s'est attachée en particulier à renforcer le dialogue régional dans l'Europe du Sud-Est au plus haut niveau, favorisant ainsi l'établissement de relations de bon voisinage. En outre, en mai dernier, la Croatie est devenue membre du Groupe des amis de l'Alliance des civilisations.

La Croatie joue également un rôle actif dans l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Conseil de l'Europe. Elle a accueilli la deuxième Réunion pour la tolérance active de l'OSCE, consacrée à la promotion du respect et de la compréhension mutuels et à l'information sur l'Holocauste dans l'enseignement, qui s'est tenue à Dubrovnik en octobre 2006. La Croatie participe également au programme de formation sur les crimes haineux du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE à l'intention des forces de police. La Croatie a également ratifié plusieurs conventions du Conseil de l'Europe sur la prévention et le financement du terrorisme, ainsi que le Protocole additionnel à la convention sur la cybercriminalité, relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques.

Le terrorisme est une menace grave et complexe qui pèse sur la paix et la sécurité internationales, car il

cherche à saper les valeurs fondamentales du monde contemporain. Le terrorisme pose un défi à notre sécurité, aux principes de base des sociétés démocratiques et aux droits et aux libertés de nos citoyens. Les actes de terrorisme sont des actes criminels qu'aucune circonstance ne saurait justifier. Nous apprécions au plus haut point l'ensemble des efforts déployés par la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme. C'est pourquoi, au titre du deuxième pilier de la Stratégie, la Croatie a pris tout un éventail de mesures visant à prévenir et à combattre le terrorisme, notamment en niant aux terroristes l'accès aux moyens leur permettant de mener à bien leurs attaques.

La Croatie est partie à la totalité des 16 instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme. En outre, un certain nombre d'accords régionaux et bilatéraux ont été signés ou ratifiés dans l'optique d'une coopération entre les forces de police et les services de renseignement. La Croatie a totalement harmonisé sa législation avec la Décision-cadre du Conseil de l'Union européenne relative à la lutte contre le terrorisme de juin 2002.

La Croatie a également intensifié sa coopération avec INTERPOL et avec l'Union européenne en vue de renforcer la sécurité des frontières et le contrôle des documents de voyage perdus ou volés. En juin 2007, la Croatie est devenue le premier État membre d'INTERPOL à fournir à ses unités de police un accès direct et sécurisé aux bases de données d'INTERPOL par téléphone mobile et ordinateur portable.

Dans le cadre de sa contribution au Programme de travail du Partenariat de l'OTAN et en étroite coopération avec le Centre de coordination euro-atlantique des interventions en cas de catastrophe, la Direction nationale de protection et de secours de la Croatie a organisé un exercice de terrain sur la gestion des conséquences, IDASSA 2007. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies y a également pris une part active. L'un des trois scénarios incluait une riposte à un acte de terrorisme ayant recours à des agents biologiques à bord d'un avion de ligne.

Dans le cadre du troisième pilier de la Stratégie, la Croatie appuie les activités de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme qui est chargée de veiller à une approche globale et coordonnée pour ce qui est de la mise en œuvre de la Stratégie, telle qu'elle est exposée en détail dans le rapport du Secrétaire général.

Mon pays se félicite de l'initiative en faveur de sa prochaine institutionnalisation.

La menace constamment changeante du terrorisme exige des gouvernements une efficacité maximale, laquelle ne sera possible que grâce à une éducation et une formation de qualité. Les autorités croates ont coopéré de manière constructive avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à Vienne, son Service de prévention du terrorisme et l'OSCE en participant activement à leurs divers conférences, ateliers et séminaires sur la lutte contre le terrorisme. Des activités similaires ont été organisées au niveau national en vue d'informer les responsables de la police, les procureurs, les magistrats et les fonctionnaires des douanes.

Nous convenons également que le renforcement des capacités est un élément fondamental de la lutte contre le terrorisme. C'est pourquoi nous devons aider les pays qui se sont engagés à mettre en œuvre la Stratégie et à s'acquitter des autres obligations y afférentes, mais qui ne disposent pas des ressources nécessaires.

En tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, la Croatie a assumé la responsabilité importante de présider le Comité contre le terrorisme. À ce titre, nous avons investi des efforts considérables, en étroite coopération avec d'autres membres et avec l'aide précieuse de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, pour faire en sorte que les travaux du Comité soient plus efficaces et plus transparents, et nous avons mis davantage l'accent sur son rôle de facilitateur de l'assistance technique.

S'agissant du quatrième pilier, la Croatie a ratifié un nombre important de traités internationaux et pris les mesures requises au plan national pour assurer le respect intégral des droits de l'homme et mettre en place un système de justice pénale basé sur l'état de droit. La protection des normes les plus élevées en matière de droits de l'homme découle de la Constitution croate, et toute mesure de lutte contre le terrorisme doit respecter intégralement les obligations que nous impose le droit international.

Enfin, j'espère que cette séance sera la manifestation d'un engagement renouvelé des participants vis-à-vis de la Stratégie et, par là, réaffirmera l'accord unanime de la communauté internationale à lutter contre le fléau du terrorisme, que le Secrétaire général décrit à juste titre dans son

rapport comme une tactique odieuse employée par des lâches et une agression contre l'humanité.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence d'avoir organisé cette séance opportune le Représentant permanent du Guatemala, l'Ambassadeur Rosenthal, d'avoir facilité les négociations sur le projet de résolution, et le Secrétariat, en particulier M. Robert Orr, de son travail inlassable sur cette question si importante.

L'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies a été un message indiquant clairement qu'il fallait lutter contre le fléau du terrorisme de manière cohérente et systématique, un message fort sur la nécessité d'aller au-delà des ripostes immédiates et urgentes conduites essentiellement par le Conseil de sécurité, et de mettre en place un cadre normatif permettant à la communauté internationale et à l'ensemble du système des Nations Unies d'examiner les conditions qui engendrent le terrorisme, de promouvoir la coopération internationale pour y faire face et d'aider ses victimes. Et tout ceci doit se faire dans le respect le plus strict de l'état de droit et des droits de l'homme.

Aujourd'hui, le Costa Rica va faire rapport sur les activités qu'il a entreprises pour mettre en œuvre la Stratégie et dire quels sont, à son avis, les défis que nous devons relever dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Le défi principal auquel sont confrontés ceux d'entre nous qui n'ont pas été directement victimes du terrorisme est l'inertie et l'indifférence, la tentation de croire que les actes de terrorisme ne viseront que les pays développés ou ceux qui auraient provoqué ces attaques; et l'erreur de croire que le terrorisme est rationnel alors qu'il ne l'est pas. S'il l'était, comment expliquer alors les actes de barbarie dont a été victime le personnel des Nations Unies dans plusieurs pays? À cause de cette vision des choses et de ces idées si erronées, les efforts déployés par de nombreux États pour lutter contre le terrorisme obtiennent rarement la priorité voulue. Par ailleurs, compte tenu des ressources limitées et des besoins croissants, il devient difficile de conclure les accords politiques permettant d'acheminer les ressources nécessaires pour lutter contre le terrorisme. Malgré cela, ces dernières années, mon pays a participé à des initiatives régionales et internationales visant à faciliter des ripostes efficaces dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et a créé

des mécanismes interinstitutionnels nous permettant de nous acquitter de nos obligations à l'égard de la communauté internationale.

Au niveau international, nous sommes en train de mettre au point le Processus international pour la coopération mondiale contre le terrorisme de concert avec la Slovaquie, le Japon, la Turquie et la Suisse. Cette initiative a permis de faciliter un dialogue dans lequel, indépendamment des positions nationales ou institutionnelles, on a débattu des choix qui s'offraient à nous pour faciliter et améliorer la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations. Les recommandations découlant de ce processus, avec l'appui du Centre de coopération mondiale contre le terrorisme, alimentent de toute évidence grandement les débats ou les décisions prises dans le cadre de l'examen de la Stratégie.

Il y a deux ans, tous les États Membres de cette Organisation ont affirmé que la promotion et la protection des droits de l'homme pour tous et l'état de droit faisaient partie intégrante de toutes les composantes de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, nous affirmons que l'adoption de mesures efficaces contre le terrorisme et la protection des droits de l'homme ne sont pas des objectifs contradictoires; ils se complètent et se renforcent mutuellement.

Malheureusement, des sources indépendantes nous parlent aujourd'hui de l'écart immense qui existe entre les garanties prévues dans la Stratégie et l'action menée par les États et le système de l'ONU lui-même dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Au nom de la sécurité, on justifie des actions et des lois qui auraient été auparavant critiquées par ceux qui les appliquent aujourd'hui. On a de plus en plus recours à des euphémismes et des arguties juridiques pour justifier la torture, les mesures arbitraires et les détentions extrajudiciaires.

Le Costa Rica réaffirme la nécessité de veiller à ce que les bonnes intentions soient suivies d'actions. Nous ne devons pas céder à la tentation d'opposer l'efficacité dans la lutte contre le terrorisme à la garantie de respect et de promotion des droits de l'homme. Le dilemme n'est pas de savoir si l'on peut faire preuve d'efficacité tout en respectant les droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme. Ce dilemme n'existe pas. Nous ne sommes pas tenus de choisir l'un ou l'autre. Le défi consiste à voir comment établir un lien entre ces processus pour assurer tant l'efficacité

des mesures antiterroristes que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Cela doit être le fondement de notre lutte commune contre le terrorisme, comme nous l'avions décidé lors de l'adoption de la Stratégie. Nous devons dépasser la logique de la peur, abandonner l'idée d'une guerre sans fin et quasiment sans règle et promouvoir à sa place une approche large qui permette de répondre efficacement à une menace aussi grave pour la paix, la sécurité et le développement de tous nos peuples.

L'Organisation des Nations Unies ne peut s'offrir le luxe de voir sa légitimité sapée dans la lutte contre le terrorisme. Il est particulièrement préoccupant de constater que certaines des activités menées dans le cadre de la lutte contre le terrorisme sont remises en question sur le plan judiciaire parce qu'elles constituent des violations aux droits fondamentaux. Le Conseil de sécurité, notamment ses membres permanents, doivent assumer leur responsabilité et procéder à un examen plus sérieux et plus vaste des mécanismes d'imposition et de retrait des sanctions afin de les adapter aux exigences minimales de la procédure régulière. En notre qualité de membres élus du Conseil, nous reconnaissons que quelques pas ont été faits dans le bon sens, mais beaucoup reste à faire. Le Costa Rica lance un appel à tous pour concrétiser les garanties énoncées dans la Stratégie.

L'incapacité de parvenir à un accord relatif à la définition du terrorisme est, et continue d'être, un rideau de fumée derrière lequel se cachent les atteintes aux droits et garanties fondamentales. À l'issue de plus de huit ans de débats, le monde exige un accord clair définissant ce qu'est, ou ce que n'est pas, le terrorisme. L'Assemblée générale doit assumer sa responsabilité sur ce point. Le temps qui passe sans que l'on parvienne à une définition sape les fondements de l'état de droit aux niveaux national et international. Le Costa Rica réaffirme qu'il est disposé à continuer de collaborer à l'élaboration d'un consensus rapide à cet égard et lance un appel pour que soient surmontés, avec une réflexion neuve et de la bonne foi, les obstacles qui, à ce jour, nous ont empêchés de parvenir à l'accord nécessaire.

M^{me} Graham (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande condamne sans réserve le terrorisme sous toutes ses formes. Nous sommes déterminés à prévenir et combattre le terrorisme, notamment en apportant un appui vigoureux à la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des

Nations Unies. Nous sommes particulièrement heureux de ce que la Stratégie ait joui de l'appui unanime de toutes les délégations lorsque nous avons fait l'accord à son sujet il y a deux ans.

Les principes sur lesquels reposent les quatre piliers de la Stratégie et ceux qui guident l'approche adoptée par la Nouvelle-Zélande ont de nombreux points communs. Au niveau national, nous sommes déterminés à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et combattre le terrorisme afin que notre pays ne soit ni la cible ni la source d'une activité terroriste. Nous continuons d'améliorer nos capacités en matière législative, de définition des politiques et opérationnelle. Nous avons amendé notre loi sur la répression du terrorisme l'année dernière afin de respecter plus strictement le cadre antiterroriste international en constante évolution.

Au niveau international, la Nouvelle-Zélande aide activement les pays partenaires à se doter de capacités antiterroristes. Elle a aidé à édifier les capacités des pays insulaires du Pacifique pour qu'ils répondent aux exigences du programme international de lutte contre le terrorisme. Nous convoquons et présidons le Groupe de travail de la lutte antiterroriste, auquel participeront les responsables des 16 pays membres du Forum des îles du Pacifique. Nous sommes encouragés par les progrès réalisés dans le Pacifique, et nous nous félicitons de l'appui apporté à cette fin par un certain nombre d'organes de lutte contre le terrorisme de l'ONU.

En Asie du Sud-Est, la menace posée par les attentats terroristes persiste malgré les progrès réalisés par les autorités de police, et la Nouvelle-Zélande continue d'appuyer un certain nombre d'initiatives propres à renforcer les capacités antiterroristes dans la région.

Reconnaissant que la menace représentée par le terrorisme international exige une riposte globale, à plusieurs niveaux et à long terme, la Nouvelle-Zélande a pris de plus en plus d'initiatives visant à lutter contre les conditions propices à la propagation du terrorisme. Nous pensons que l'Alliance des civilisations dirigée par l'ONU peut réellement améliorer les relations et la compréhension entre les sociétés et les cultures. L'année dernière, la Nouvelle-Zélande a accueilli un symposium régional Asie-Pacifique pour examiner comment notre région pourrait mettre en œuvre les recommandations de l'Alliance dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation, des médias et de la migration.

Nous nous sommes engagés dans une série de projets importants à long terme dans notre région. Cette année, la Nouvelle-Zélande a élaboré un plan d'action national, que nous considérons comme une entreprise très utile, et nous encourageons d'autres pays à envisager d'élaborer des plans pour guider leurs propres activités.

La Nouvelle-Zélande promeut également le dialogue interconfessionnel, en coparrainant le Dialogue interconfessionnel régional Asie-Pacifique, en encourageant la participation des pays en développement aux réunions régionales et en accueillant le troisième Dialogue en Nouvelle-Zélande en 2007. En gérant mieux la diversité accrue de nos sociétés, nous nous plaçons dans une position bien plus forte pour contrecarrer la propagation de stéréotypes négatifs et la radicalisation, qui peuvent mener à un extrémisme violent.

Plus loin de chez elle, la Nouvelle-Zélande contribue dans une large mesure aux opérations de stabilisation et de reconstruction en Afghanistan dans le cadre de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), notamment en dirigeant une équipe de reconstruction de province et en assurant une formation à l'armée et à la police nationale afghane. La Nouvelle-Zélande appuie l'approche globale de la FIAS en Afghanistan, qui préconise un équilibre entre sécurité, gouvernance et interventions pour le développement. La Nouvelle-Zélande continue d'appuyer l'opération Liberté immuable en déployant des navires pour l'opération d'interdiction maritime dans la région du Golfe persique.

Le terrorisme est un phénomène mondial et, en tant que tel, requiert une réponse mondiale coordonnée. L'ONU, par le travail de l'Assemblée, du Conseil de sécurité, de ses comités et d'autres organes, est la mieux placée pour coordonner cette réponse. La Nouvelle-Zélande a appuyé cette action par ses contributions à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en matière d'aide législative à la lutte contre le terrorisme et de formation à la justice pénale dans le Pacifique et l'Asie du Sud-Est. Nous nous félicitons des efforts déployés par l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme pour favoriser une plus grande coordination à travers le système des Nations Unies et promouvoir les pratiques optimales auprès des États Membres.

La Nouvelle-Zélande demeure ferme dans son engagement à appliquer toutes les mesures visant à

prévenir et lutter contre le terrorisme et à veiller à ce que ces mesures ne portent pas atteinte aux droits de l'homme et à l'état de droit. Nous espérons travailler en étroite coopération avec des partenaires dans notre région et au-delà pour poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie mondiale, aidant ainsi à garantir que tous nos citoyens soient libérés de la menace de l'extrémisme violent.

M. Majoer (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord préciser que les Pays-Bas appuient les interventions de l'Union européenne. Par ailleurs, je voudrais faire plusieurs observations dans une perspective nationale, concernant la mise en œuvre de notre politique de lutte contre le terrorisme.

Avant cela, je voudrais remercier le Sous-Secrétaire général Robert Orr et son Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme pour l'excellent travail qu'ils ont réalisé concernant la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Nous louons également le travail de l'Ambassadeur Gert Rosenthal, qui fait fonction de facilitateur pour le projet de résolution concernant cette question.

Lors de la présentation du rapport intitulé « S'unir contre le terrorisme » (A/60/825), qui a conduit à la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, le précédent Secrétaire général a décrit avec justesse la relation entre le terrorisme et les droits de l'homme. Il a déclaré :

« La défense des droits de l'homme ... est la clef du succès de toute stratégie antiterroriste. C'en est aussi le ciment. Les droits de l'homme, ce sont ceux des victimes du terrorisme, ceux des personnes soupçonnées de terrorisme, ceux des gens qui subissent les conséquences du terrorisme. » (A/60/PV.78, p. 3)

Les efforts déployés par les Pays-Bas pour lutter contre le terrorisme ont toujours été caractérisés par une approche multidimensionnelle. Il s'impose de trouver le juste équilibre entre les mesures répressives et préventives. Une politique de lutte contre le terrorisme qui repose seulement sur l'action répressive n'arrêtera pas les processus de radicalisation qui rendent les individus plus disposés à se laisser recruter par des organisations terroristes. Ayant travaillé avec des pays partenaires au cours des cinq à huit dernières années, nous avons appris que pour assurer le succès de la lutte contre le terrorisme, il est essentiel d'intervenir rapidement dans le processus de radicalisation.

Les initiatives des Pays-Bas dans ce domaine consistent notamment à promouvoir le dialogue entre les experts internationaux et les décideurs. En octobre 2007, des hommes politiques, des experts et des chercheurs du monde entier, y compris M. Orr, se sont réunis à La Haye pour examiner les stratégies qui permettraient de faire échec à la radicalisation. La conférence a essentiellement porté sur l'échange de pratiques optimales et le besoin urgent d'une plateforme préconisant de poursuivre les consultations sur la question.

En avril 2007, 25 experts en droit international humanitaire, droit des droits de l'homme et droit pénal se sont réunis, également aux Pays-Bas, pour discuter des droits de l'homme et de la lutte contre le terrorisme. Dans les deux cas, les experts sont venus d'Europe, des États-Unis, du monde arabe et de l'Asie. Différents systèmes juridiques étaient représentés à cette réunion. Le but était de faire le bilan des restrictions législatives actuelles en matière de lutte contre le terrorisme et d'approfondir de nouvelles idées pour trouver des solutions légales à ces restrictions. Les experts ont conclu que les systèmes juridiques qui étaient représentés pouvaient contribuer utilement au débat sur le rôle du droit international dans la lutte contre le terrorisme.

Les Pays-Bas sont fermement déterminés à s'inspirer des conclusions des deux réunions, à explorer les options pour renforcer le cadre juridique international afin de permettre de nouvelles solutions juridiques et d'institutionnaliser les pratiques optimales qui font échec à la radicalisation.

Nous nous félicitons de tous les efforts faits pour atteindre un accord sur une définition du terrorisme. Les Pays-Bas sont prêts à envisager des moyens de sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations sur la convention globale des Nations Unies sur le terrorisme. Il est temps de faire des progrès importants et de démontrer la détermination de la communauté internationale.

Les Pays-Bas voudraient voir les cerveaux du terrorisme international traduits en justice. S'il n'est pas indiqué de recourir à une juridiction nationale, il se peut que nous devions avoir recours à la Cour pénale internationale. Le Statut de Rome permettrait une telle interprétation dans des situations où les délits en question relèvent de la compétence de la Cour, par exemple en cas de crimes contre l'humanité.

Les Pays-Bas ont montré un grand intérêt pour l'adoption de la résolution 1822 (2008) du Conseil de sécurité, renouvelant et actualisant le régime des sanctions contre les Taliban et Al-Qaïda. Bien que plusieurs changements louables aient été apportés au système, nous pensons que d'autres améliorations sont nécessaires. L'arrêt rendu hier par la Cour de justice européenne dans l'affaire Kadi, dans lequel la Cour a déclaré que les droits fondamentaux de M. Kadi n'avaient pas été respectés lorsqu'il a été inscrit sur la liste des Nations Unies, montre qu'il est essentiel d'améliorer les garanties de procédure régulière du système de sanctions ciblées des Nations Unies, ne serait-ce que pour éviter, à l'avenir, de possibles difficultés dans la mise en œuvre de mesures de sanction au sein des États Membres de l'Union européenne. La création d'un groupe d'examen, par exemple, pourrait être un pas dans la bonne direction, vers l'institution d'une révision judiciaire plus efficace dans le cadre du régime de sanctions.

Au début de l'année, nous avons examiné une question portant sur la garantie judiciaire – la radiation de la liste – lorsqu'une cour d'appel des Pays-Bas a acquitté six terroristes présumés accusés d'avoir commis une infraction pénale à visée terroriste. À l'initiative des Pays-Bas, le Conseil de l'Europe a donc radié les noms des individus concernés de la liste.

Les Pays-Bas accordent beaucoup d'importance au renforcement de la sécurité frontalière. On a beaucoup fait au sein de l'Union européenne pour améliorer la qualité des contrôles frontaliers afin de limiter les déplacements des terroristes potentiels. Des nouvelles technologies, telles que les documents de voyage biométriques et les systèmes automatisés d'informations sur les visas, ainsi que la deuxième génération du Système d'information Schengen, nous procureront de nouveaux outils nous permettant de réduire sensiblement les déplacements transfrontaliers des terroristes potentiels. Parallèlement, les Pays-Bas sont déterminés à préserver un degré suffisant de protection des données et la vie privée de tous leurs citoyens.

Les Pays-Bas se félicitent vivement de l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies en 2006, et ont depuis lors appuyé l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme ainsi que des États Membres et des organisations régionales dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie. Nous avons contribué aux mesures de renforcement des capacités des États pour leur permettre de prévenir et

de combattre le terrorisme et de garantir la primauté du droit et le respect des droits de l'homme pour tous. Les Pays-Bas ont également apporté leur appui aux activités menées par l'Équipe spéciale en vue d'en finir avec la radicalisation. Nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts au cours des années à venir, de concert avec les autres États Membres et organismes pertinents des Nations Unies.

Comme l'a dit le Secrétaire général Ban Ki-moon, « le succès doit être mesuré à l'aune de la manière dont les défis sont relevés ». Relevons ensemble le défi qui se pose à nous pour aller au-delà des mesures de répression et définir une approche antiterroriste équilibrée qui respecte tant les droits de l'homme que la primauté du droit.

M. Salicath (Norvège) (*parle en anglais*) : Une stratégie antiterroriste intégrée et à long terme doit combiner des mesures tant préventives que combattives. Si nous n'adoptons pas aujourd'hui une perspective à long terme pour lutter contre les groupes terroristes, nous risquons de nous heurter demain à des groupes terroristes renforcés jouissant d'un appui populaire plus large. Nous risquons de saper nos propres objectifs. Par ailleurs, le respect de la démocratie, des droits de l'homme et du droit international doit faire partie intégrante de tous les efforts que nous déployons pour lutter contre le terrorisme.

L'ONU a une responsabilité particulière dans la coordination des efforts déployés à l'échelle internationale pour lutter contre le terrorisme. Il importe de renforcer le rôle de l'Organisation pour veiller à ce que les efforts déployés à l'échelle mondiale soient approuvés et suivis par toute la communauté internationale. Renforcer le rôle de l'ONU permettra de garantir une coordination et une intégration aussi étroites que possible de ces efforts tant à court qu'à moyen terme.

L'adoption il y a deux ans de la Stratégie antiterroriste mondiale a marqué un tournant décisif dans notre action commune visant à prévenir le terrorisme. Il incombe aux États Membres de mettre en œuvre la Stratégie, et le rôle de l'ONU est d'aider les États Membres à cette fin, le cas échéant.

La décision de constituer l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme pour coordonner les divers efforts déployés par les organismes des Nations Unies à cet égard est empreinte de sagesse. Nous avons appuyé l'Équipe spéciale et continuerons de le faire. L'Équipe spéciale nous offre l'occasion unique de

poursuivre une démarche équilibrée pour mettre en œuvre la Stratégie, en accordant la même attention à chacun des quatre piliers. Nous pensons qu'il est important que l'Équipe spéciale dispose des ressources nécessaires. De même, il est important que les États Membres interagissent régulièrement avec l'Équipe spéciale. Nous estimons que le cadre le plus approprié pour ce faire est fourni par les séances officieuses lors desquelles sont fournis des exposés et des rapports, consacrés aux travaux actuels et futurs, et où sont évalués les travaux consacrés à la mise en œuvre de la Stratégie.

Je voudrais ajouter que les organisations régionales ont un rôle important à jouer pour compléter et appuyer les efforts déployés par les États Membres pour prévenir le terrorisme et prendre part aux initiatives de l'ONU à l'échelle mondiale. Je voudrais mettre en exergue les travaux réalisés en la matière par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Conseil de l'Europe. Nous ne devons toutefois pas perdre de vue le fait que les États Membres ont la responsabilité principale de l'application de tous les quatre piliers de la Stratégie mondiale.

Aux termes de cette Stratégie, nous nous sommes engagés à veiller à ce que toutes les mesures antiterroristes soient conformes à nos obligations relatives aux droits de l'homme et à la primauté du droit. Nous reconnaissons, dans la Stratégie, que des mesures antiterroristes efficaces et la protection des droits de l'homme ne sont pas des notions contradictoires, mais des objectifs qui se complètent et se renforcent mutuellement. La Norvège demeure fermement convaincue que c'est le cas.

La Norvège est également fermement convaincue qu'une riposte efficace et intégrée au terrorisme doit être fermement ancrée dans la justice pénale et guidée par le cadre normatif du régime juridique antiterroriste universel et le respect de l'état de droit et des droits de l'homme. Cela dit, nous sommes très préoccupés de voir que certains organes et bureaux de l'ONU continuent de faire état de graves violations des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme.

La démobilisation et la déradicalisation des terroristes sont un effort qui a porté ses fruits dans un certain nombre d'États Membres. Nous sommes favorables à ce que l'ONU contribue à ces efforts et avons lancé des activités visant à étudier cette question. Nous avons notamment organisé à New York

le 22 avril une réunion consacrée à un projet appelé « Laissons le terrorisme derrière nous ». Je suis donc très heureux de lire dans le rapport du Secrétaire général en date du 7 juillet (A/62/898) consacré à la mise en œuvre de la Stratégie, que le groupe de travail chargé de lutter contre la radicalisation et l'extrémisme énumèrera les différentes options en la matière que les États pourraient envisager d'intégrer dans leurs stratégies de déradicalisation nationales et régionales.

M. Andrianarivelo-Razafy (Madagascar) : Tout en s'alignant sur la déclaration faite par la Guinée au nom du Groupe des États d'Afrique, la délégation malgache voudrait d'emblée exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général pour l'excellent rapport qu'il a présenté. Il s'agit d'un document qui rend compte des efforts déployés par les États Membres en tant que premiers responsables de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, le système des Nations Unies en sa qualité d'organe à compétence universelle à travers ses différents départements et l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme jouant un rôle d'appui.

Madagascar note avec satisfaction les progrès accomplis par les différents départements du système des Nations Unies depuis l'adoption de la Stratégie tels que décrits dans les parties II et III du rapport du Secrétaire général (A/62/898) sur les mesures visant à éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme et sur les mesures visant à prévenir et combattre le terrorisme. Mon pays se félicite de l'initiative du Secrétaire général pour la mise en place de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme au sein du système des Nations Unies pour garantir la coordination et la cohérence de l'ensemble des actions menées contre le terrorisme.

Deux années se sont écoulées depuis que la communauté internationale s'est résolue à renforcer et à poursuivre sa lutte contre le terrorisme. L'adoption unanime de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, le 8 septembre 2006, marque une étape historique pour la communauté internationale dans sa détermination sans faille face au terrorisme, fléau qui constitue l'une des plus graves menaces à la paix et à la sécurité internationale, entravant le développement économique et social des États.

La Stratégie, instrument unique fondé sur la condamnation vigoureuse et sans équivoque du

terrorisme par les États Membres, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, contient un plan d'action pour sa mise en œuvre intégrée et constitue une importante base des activités futures contre ce phénomène mondial. À cet égard, Madagascar se félicite de la tenue du Symposium de Vienne en mai 2007, occasion exceptionnelle pour les États Membres de promouvoir la mise en œuvre intégrée de la Stratégie, d'échanger des informations, de réaffirmer leur engagement à lutter contre le terrorisme, mais également une grande opportunité d'apprendre la ferme volonté de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme d'assister techniquement les États en besoin avec le concours de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme.

À cet effet, la délégation malgache souhaite exprimer ici sa reconnaissance pour les efforts entrepris et le dévouement des membres de chaque Département du système des Nations Unies tels que le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Organisation maritime internationale, l'Agence internationale de l'énergie atomique, sans oublier les membres de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme pour leur dynamisme et leurs efforts inlassables pour enrayer ce fléau.

Madagascar demeure convaincue que la mise en œuvre efficace de la Stratégie repose sur la coopération sous-régionale, régionale et internationale, ainsi que sur l'allocation d'une assistance technique et financière adéquate. À cet égard, ma délégation tient à exprimer sa profonde gratitude à l'ONUDC pour l'assistance fournie permettant à Madagascar d'organiser des ateliers, participer à des séminaires et conférences régionales en matière de lutte contre le terrorisme.

Mon pays se félicite de la tenue à Antananarivo en janvier 2008 d'un atelier national sur l'élaboration du projet de texte sur l'extradition et l'entraide judiciaire actuellement en cours de finalisation, ainsi que de la tenue d'un séminaire national pour les juges et procureurs sur la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme, organisé conjointement par le groupe d'experts de la résolution 1267 (1999), INTERPOL et l'Organisation internationale de la Francophonie.

Sur le plan régional, Madagascar a participé activement aux quatrième et cinquième Conférences des Ministres de la justice des pays francophones

d'Afrique pour la mise en œuvre des instruments universels contre le terrorisme tenues respectivement à Ouagadougou (Burkina Faso) en mars 2007 et à Rabat (Maroc) en mai 2008. Madagascar serait heureux d'abriter la sixième édition de cette Conférence en 2009.

La Déclaration de Ouagadougou demande à tous les pays francophones d'Afrique de mettre en œuvre sans retard la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies dans tous ses aspects aux niveaux international, régional, sous-régional et national, notamment en mobilisant des ressources et des compétences. Dans cette perspective, Madagascar appelle la communauté internationale, principalement les Nations Unies et les autres partenaires, à fournir l'assistance technique et financière nécessaire aux pays africains vulnérables et aux centres de recherche régionaux, afin de renforcer leurs capacités dans la lutte contre le terrorisme en vertu des obligations découlant du droit international.

La Déclaration de Rabat mentionne l'élaboration d'un projet de Convention internationale pour les pays francophones d'Afrique en matière d'extradition et d'entraide judiciaire dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Il s'agit d'un instrument régional, un cadre juridique adéquat pour le renforcement de la coopération internationale en matière pénale contre le terrorisme. Il comporte des mesures concrètes contre le terrorisme suivant la Stratégie, Madagascar a proposé que la lutte contre le terrorisme devrait se faire dans le respect des droits de l'homme. Depuis lors, l'élaboration de ce projet de Convention régionale a connu une nette avancée.

L'atelier sous-régional tenu à Gaborone (Botswana) en novembre 2007 pour les États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe, et auquel Madagascar a pris part, prévoit dans sa déclaration finale la nécessité de la pleine incorporation dans la législation nationale des dispositions des instruments universels contre le terrorisme et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Dans ce contexte, Madagascar a déjà produit ses rapports en vertu de la résolution 1267 (1999), et de la résolution 1540 (2004) et est en cours de finalisation du rapport sur la résolution 1373 (2001). Un comité national a été créé pour chacune de ces résolutions.

C'est dans l'esprit de la résolution 1373 (2001) qu'ont été mis en place le Central Intelligence Service

rattaché directement à la présidence de la République, et le Service central de lutte contre le terrorisme qui travaille en étroite collaboration avec le Centre africain d'études et de recherches sur la lutte contre le terrorisme. Au cours du mois de juillet 2008, le Président de la République de Madagascar a inauguré le lancement du Conseil supérieur de la défense nationale, au même titre que le Service de renseignements financiers, organisme chargé de la répression du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme.

La paix est l'un des objectifs prioritaires auxquels aspire le monde. La communauté internationale est particulièrement préoccupée par le fléau persistant des actes terroristes, y compris la cyber-criminalité. La tenue de la séance d'aujourd'hui est donc particulièrement opportune car il est urgent d'agir. La coopération internationale est plus que jamais nécessaire.

De par son insularité et l'étendue de ses frontières maritimes, Madagascar s'expose à des activités de pillage de ses ressources, sans parler des trafics d'armes et de stupéfiants et des actes de piraterie en mer. C'est dans ce contexte qu'en juillet 2008 à Vienne (Autriche), mon pays a participé à la réunion des experts juridiques des petits États insulaires en développement sur les aspects juridiques de la répression pénale du terrorisme maritime à la lumière des instruments universels.

Concernant la coopération sous-régionale, un atelier de formation a été tenu à Port-Louis (Maurice) pour les États membres de la Commission de l'océan Indien (COI) sur la coopération internationale contre le terrorisme. L'objectif principal dudit atelier est de renforcer la coopération entre les États membres de la COI dans le domaine pénal afin de prévenir et combattre ce phénomène.

La délégation malgache appuie fermement l'idée d'institutionnaliser l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme au sein du Secrétariat, conformément à la Stratégie. Il est de ce fait important de lui allouer les ressources financières et matérielles nécessaires afin de lui permettre de s'acquitter pleinement de son mandat. Nous tenons enfin à rendre un hommage vibrant à l'Ambassadeur Rosenthal pour les efforts qu'il a consentis en tant que facilitateur du projet de résolution A/62/L.48 soumis à notre examen.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, ma délégation voudrait rappeler à

l'Assemblée générale que le Gouvernement mexicain condamne fermement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et son plein attachement à la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, que les États Membres ont adoptée pour lutter contre ce fléau épouvantable dans le cadre de l'Organisation.

Au cours des deux années qui se sont écoulées depuis l'adoption de la Stratégie, nous avons pu constater que certains progrès ont été accomplis en vue de sa mise en œuvre concrète. Grâce à la Stratégie, il ne fait aucun doute que l'ONU est aujourd'hui mieux préparée à réagir face au terrorisme de manière cohérente et intégrée, le rôle principal à cet égard étant joué par l'Assemblée générale.

Sur la base des quatre piliers de la Stratégie, c'est aux États Membres qu'incombe la responsabilité principale de son application. Cela exige cependant que nous développiions nos propres capacités. C'est pourquoi ma délégation a toujours insisté sur la nécessité de renforcer la coopération internationale comme une pierre angulaire du succès de la lutte contre le terrorisme.

Le système des Nations Unies doit, pour sa part, coordonner ses efforts internes afin d'inventorier, de perfectionner et de mettre à la disposition des États qui le demandent, les instruments nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie, favorisant ainsi la coopération internationale et le renforcement des capacités institutionnelles desdits États.

C'est pourquoi nous saluons aujourd'hui la concrétisation de deux mesures. La première est l'institutionnalisation de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme au sein du système. La deuxième est l'engagement qui a été pris d'établir une interaction plus étroite et régulière entre l'Équipe spéciale et l'Assemblée générale en vue d'améliorer la communication sur les questions et les besoins relatifs au domaine si sensible de la lutte contre le terrorisme. À cet égard, le Mexique espère que la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité jouera notamment un rôle plus pertinent en la matière.

Il est incontestable que la lutte contre le terrorisme a marqué des progrès notables. Mais le Mexique craint que le regain ou les explosions de violence armée n'alimentent le terrorisme en favorisant son financement, le recrutement et l'entraînement de terroristes, ainsi que la détérioration de situations

sécuritaires fragiles, empêchant ainsi le rétablissement d'une paix durable. Dans ces cas, le travail des organisations régionales et sous-régionales constitue une valeur ajoutée. C'est pourquoi il faut redoubler d'efforts afin de tirer parti de l'action de ces organisations et de comprendre les contextes régionaux spécifiques dans lesquels se produisent ces phénomènes.

Je voudrais saisir la présente occasion pour saluer les efforts entrepris par les organisations régionales et sous-régionales afin de jouer un rôle indispensable dans la mise en œuvre de la Stratégie, et je voudrais citer en exemple la coopération entre le Mexique et le Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) de l'Organisation des États américains. En sa qualité de Vice-Président du CICTE dont nous allons assumer la présidence en mars 2009, le Mexique est favorable au renforcement des schémas de coopération entre les États Membres, en privilégiant les besoins et les capacités de la région et en renforçant notamment la sécurité et le contrôle des frontières.

À l'intérieur du pays, le Gouvernement mexicain œuvre à tous les niveaux à prévenir et à combattre le terrorisme, renforçant plus spécialement les capacités institutionnelles des acteurs concernés en accordant la priorité à une culture de prévention conforme à l'état de droit et au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

C'est sur la base de ces convictions que nous appelons de nouveau les États Membres à conclure sans plus tarder la convention générale sur le terrorisme international. De même, en tant qu'acteur attaché à la défense et à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, le Mexique tient à réitérer que cette approche hautement déontologique, qui constitue le quatrième pilier de la Stratégie, est indispensable au succès de sa mise en œuvre. C'est pourquoi il faut accorder une place prioritaire aux mesures prises par l'ONU et les États Membres.

Nous voudrions, à cet égard, mentionner expressément le système mis en place en application de la résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité et par les résolutions postérieures relatives au processus d'inscription et de radiation des personnes, organisations et entités terroristes. À cet égard, le Mexique insiste sur la nécessité de se doter de systèmes plus précis permettant aux autorités des États de s'acquitter des mandats confiés par ces résolutions,

dans le plein respect des droits que la loi reconnaît aux citoyens dans nos juridictions respectives. Mais l'État doit également tenir compte des droits des citoyens lorsqu'il décide de les inscrire sur ces listes.

La lutte contre le terrorisme exige que nous déployions des efforts organisés, cohérents et, surtout, constants. Nous espérons que cet engagement que l'Assemblée générale renouvelle vis-à-vis de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies se traduira par des progrès notables dans l'élimination de cet odieux phénomène. Le Mexique réaffirme encore une fois son attachement à cette lutte et aux travaux menés par l'Assemblée générale en la matière.

Enfin, ma délégation tient à saluer et à remercier notre ami l'Ambassadeur Gert Rosenthal, du Guatemala, pour son excellent travail de facilitateur du projet de résolution A/62/L.48, que nous espérons adopter au cours du présent examen de la Stratégie.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 48/5 en date du 13 octobre 1993, je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

M. Perl (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) (*parle en anglais*) : Le terrorisme est phénomène mondial, régional et local. C'est pourquoi la lutte contre le terrorisme exige une démarche qui incorpore l'ensemble de ces facteurs.

La Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies énonce des directives importantes dans la campagne contre le terrorisme mondial, mais elle reconnaît également qu'elle doit être mise en œuvre aux niveaux mondial, régional et national. Ce sont les trois piliers de l'application de la Stratégie et, à cet égard, les organisations régionales telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Conseil de l'Europe et l'Organisation des États américains ont été très actives et ont un rôle essentiel à jouer.

En tant qu'arrangement régional établi au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'OSCE reconnaît que l'ONU joue un rôle de chef de file dans tous les aspects de la lutte contre le terrorisme au niveau mondial. Comme les personnes ici présentes le savent peut-être, l'OSCE est la plus grande organisation régionale, avec 56 États participants, de l'Amérique du Nord à l'Asie centrale, et 11 pays

partenaires en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et en Asie. L'Organisation a adopté en matière de sécurité et dans le cadre de la lutte contre le terrorisme une approche globale qui incorpore des dimensions politico-militaires, économiques, environnementales et humaines. Au fil des ans, l'OSCE a pris une part active à la lutte mondiale contre le terrorisme en élaborant de vastes engagements tendant à adhérer au régime international de lutte contre le terrorisme et à le mettre en œuvre, et en aidant les autorités nationales à mettre au point leurs propres capacités de lutte contre le terrorisme.

L'action de l'OSCE repose sur la conviction qu'en tant qu'organisation régionale, nous avons un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre de la Stratégie. Nous considérons l'OSCE comme une courroie de transmission entre l'ONU, au niveau mondial, et nos États participants. Notre organisation a 56 bureaux régionaux. Nous sommes donc on ne peut plus bien placés pour élaborer des approches qui tiennent compte des problèmes propres à une région donnée, faciliter la mise en commun des bonnes pratiques nationales et des enseignements tirés de la mise en œuvre nationale, et pour élaborer au niveau régional des cadres d'experts et d'institutions.

À ce stade, je voudrais, pour terminer, réitérer que l'OSCE, qui a adopté une approche globale en matière de sécurité, a mis activement en œuvre les quatre piliers de la Stratégie, et que, grâce à son dévouement, l'Organisation est devenue un partenaire reconnu et apprécié de nombre d'organes et d'organismes au sein et en dehors du système des Nations Unies.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 44/6 de l'Assemblée générale en date du 17 octobre 1989, je donne maintenant la parole à l'Observateur du Conseil de l'Europe.

M. Lezuerta (Conseil de l'Europe) (*parle en anglais*) : C'est effectivement un honneur pour moi d'être ici pour donner à l'Assemblée un aperçu de la stratégie adoptée par le Conseil de l'Europe pour lutter contre le terrorisme, et plus particulièrement de notre contribution à la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies.

L'importance d'un cadre unique, cohérent et accepté de tous en vue d'une action internationale contre le terrorisme ne saurait être surestimée.

Permettez-moi d'insister sur sa grande importance et de confirmer l'attachement du Conseil de l'Europe, organisation régionale paneuropéenne, à la poursuite de l'action qu'il mène contre le terrorisme conformément aux directives énoncées dans la Stratégie.

En tant qu'organisation régionale, le Conseil de l'Europe est déterminé à faciliter non seulement la mise en œuvre des résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005) du Conseil de sécurité, mais aussi et surtout celle de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous y employons en fournissant une tribune de débat, en adoptant les normes et les pratiques optimales de la région et en apportant un appui à nos États membres, renforçant ainsi leurs capacités antiterroristes. Le Conseil de l'Europe a adopté une approche à trois volets pour lutter contre le terrorisme, à savoir renforcer l'action juridique, préserver les valeurs fondamentales et s'attaquer aux causes du terrorisme.

C'est dans ce contexte que nous avons lancé un certain nombre d'activités liées à la mise en œuvre de la Stratégie. En 2007, notre organisation a même adopté une feuille de route sur les contributions du Conseil de l'Europe, en tant qu'organisation régionale, à la mise en œuvre de la Stratégie. Ces documents ont recensé les capacités de l'organisation à la lumière de la Stratégie. Dans l'intention de rationaliser et coordonner les efforts du Conseil de l'Europe, la feuille de route a assigné une série d'initiatives à différents organes de l'organisation, sur la base des quatre chapitres de la Stratégie. Les 11 entités et organes de l'organisation ont confié au Comité d'experts sur le terrorisme la tâche de surveiller la mise en œuvre de la feuille de route. Le Secrétaire général du Conseil de l'Europe insiste pour être informé tous les mois des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la feuille de route.

S'agissant des mesures visant à faire face aux conditions propices à la propagation du terrorisme, le Conseil de l'Europe s'intéresse de près à l'éducation, à la jeunesse et aux médias par le biais de ses activités normatives et de coopération technique, et contribue à assurer la protection des minorités et à lutter contre l'intolérance, le racisme et l'exclusion sociale afin d'affaiblir les sources de mécontentement susceptibles d'attiser le terrorisme. Ces initiatives reflètent notre conviction qu'un dialogue entre les individus, les religions et les cultures, se fondant sur la compréhension mutuelle, le respect des droits de

l'homme et la tolérance, est indispensable pour renforcer la cohésion sociale et, par là même, pour combattre le terrorisme. Nous pensons que ces deux initiatives auront un effet considérable sur la manière de faire face en Europe aux conditions propices à la propagation du terrorisme.

Pour ce qui est des mesures de prévention et de lutte contre le terrorisme, l'une des priorités du Conseil de l'Europe est de renforcer l'action juridique. À cette fin, notre organisation œuvre à créer un cadre juridique à même d'assurer une sérieuse coopération internationale entre les autorités judiciaires; à contrôler les signatures et les ratifications des instruments pertinents et encourager les États membres à revenir sur les réserves qu'ils ont formulées; à accroître l'efficacité des instruments internationaux et européens pertinents; à renforcer les diverses formes de coopération mutuelle dans le domaine pénal; à intensifier la lutte contre le blanchiment de l'argent et les crimes informatiques et à assurer une indemnisation aux victimes.

En harmonie avec cette tendance internationale, le Conseil de l'Europe a commencé à envisager après 2001 comment les États peuvent adopter une approche dynamique dans la lutte contre le terrorisme afin de prévenir les actes terroristes. L'une des mesures les plus importantes à cet égard a été l'adoption en 2005 de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme, qui constitue le premier instrument international juridiquement contraignant sur la question. Il prévoit un processus permettant d'en assurer efficacement la mise en œuvre et le suivi. Les membres savent peut-être déjà que cette Convention est déjà entrée en vigueur et qu'elle est ouverte à l'adhésion des États non membres. Je saisis cette occasion pour inviter les États désireux d'y adhérer à me contacter ou à contacter mes collègues.

Le Conseil de l'Europe a entrepris d'autres activités qui ont ajouté quelque chose à la mise en œuvre de la Stratégie dans la région européenne. Outre le fait qu'elles assurent le suivi des adhésions aux conventions du Conseil de l'Europe contre le terrorisme et promeuvent leur mise en œuvre efficace, les priorités actuelles du Conseil de l'Europe sont notamment de poursuivre l'échange d'informations et de pratiques optimales relativement aux indemnisations et aux régimes d'assurance publics et privés au bénéfice des victimes du terrorisme; de préparer et de mettre à jour les profils des pays concernant les capacités juridiques et institutionnelles des États

membres de l'organisation pour lutter contre le terrorisme; d'examiner les lacunes recensées en matière de droit international – dans ce domaine, nous nous concentrons sur les jeunes, qu'ils soient des délinquants terroristes ou des cibles de la propagande terroriste; sur les crimes informatiques et l'utilisation d'Internet à des fins terroristes; sur les régimes d'assurance destinés à couvrir les dommages liés au terrorisme; sur le refus d'accorder la résidence à des terroristes étrangers; et sur la lutte contre le terrorisme et la prévention du terrorisme par la culture.

Pour ce qui est des mesures visant à renforcer les capacités des États pour prévenir et combattre le terrorisme, le Conseil de l'Europe a élaboré un certain nombre de programmes de coopération juridique spécifiques auxquels ses États membres peuvent participer. Les mesures visant à assurer le respect des droits de l'homme pour tous et la primauté du droit, en tant que fondement de la lutte contre le terrorisme, sont peut-être les plus cruciales du point de vue du Conseil de l'Europe, car elles touchent aux assises mêmes de notre organisation. Depuis 1949, nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour défendre les droits de l'homme, la primauté du droit et la démocratie pluraliste, et c'est précisément la raison pour laquelle nous sommes déterminés à lutter contre le terrorisme, qui rejette ces trois valeurs fondamentales. Pratiquement toutes nos activités s'inspirent d'une approche intransigeante de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, telle qu'énoncée dans la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales et les autres instruments élaborés au sein de notre organisation.

Permettez-moi de résumer mes propos. Pour terminer, le terrorisme est un phénomène complexe et, pour lutter contre lui, nous avons donc besoin d'une stratégie globale. La condamnation et la répression sont essentielles, mais elles ne suffisent pas. Nous devons également travailler à prévenir les conditions permettant aux terroristes de rallier de nouvelles recrues à leur cause criminelle. Ces deux objectifs vont de pair, comme cela est clairement reflété dans la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Ce document présente une approche mondiale globale visant à lutter contre ce phénomène en s'attaquant non seulement à ses manifestations, mais également aux conditions propices à sa propagation. Il est certain que nous devons continuer d'élaborer de nouvelles mesures pour éliminer ce fléau du XXI^e siècle qui ne cesse d'évoluer, mais la mise en œuvre de la Stratégie est essentielle pour lutter efficacement contre le terrorisme.

Nous estimons que les organisations régionales peuvent apporter et apportent beaucoup pour appuyer une mise en œuvre durable de la Stratégie. Avec la myriade de normes et de compétences dont ils disposent, leur connaissance de la menace régionale et leur présence sur le terrain, le Conseil de l'Europe et toutes les autres organisations régionales et sous-régionales actives dans ce domaine ont déjà servi et continueront de servir d'interface stratégique et utile aux organes de l'ONU, renforçant l'efficacité des mesures adoptées ici et l'impact de la Stratégie.

La séance est levée à 18 h 20.